

FEDECHOSSES

1977

n° 17

5 fr.

REVUE LE FEDERALISME



Revue fédéraliste
trimestrielle

Fédéchoses - *F017*



le

nouvel ordre économique
international.

1956 - BUDAPEST ; 1977 - ?

élection européenne en 1978 :

PREMIERE VICTOIRE DE L'INTERNATIONALISME

UN AMI FIDELE NOUS A QUITTE

Claude BOUCHET n'est plus. Nous tous qui le connaissions bien et à qui il avait donné sa confiance et son amitié, avons été saisis d'une peine très profonde en apprenant la nouvelle de sa mort soudaine. Il avait 26 ans. Nous savons que les fédéralistes et l'équipe de Fédéchoses plus particulièrement, auxquels il n'avait pas ménagé son soutien et qui auront pu profiter de ses qualités exceptionnelles le garderont toujours présent en leur mémoire.

FEDECHOSSES

Comité de Rédaction

J.P. Bacquart
J.F. Billion
J.M. Dubos
J. Martineau
Y. Pagès
J.L. Prevel
B. They

Secrétariat de Rédaction

M.C. Richard

*Revue fédéraliste
trimestrielle
Tout courrier*

J.E.F.
26, rue Sala 69002 Lyon

Directeur de la publication

J.L. Prevel

Commission paritaire 56256

Imprimerie spéciale

SOMMAIRE

| | Pages |
|---|-------|
| EDITORIAL : " La faillite internationale du socialisme " | 3 |
| Europe : de la définition du nouvel ordre économique international à la Fédération mondiale | 6 |
| Election directe du Parlement européen | 10 |
| Le Droit à l'Opposition | 15 |
| Liberté de la Hongrie, liberté de l'Europe | 16 |
| Hongrie : Le pourquoi de Budapest | 17 |
| Les élections européennes et les travailleurs migrants | 20 |
| Que D'YEU les ait en sa ceinte garde ! ! | 21 |
| Torchon et coup de torchon | 22 |
| Grandes manoeuvres de l'Etat - nation | 25 |
| Les I.U.T., un pari difficile | 26 |
| Université 1977, budget de poche | 27 |
| Positions de la J.E.F. - France | 28 |
| Tract J.E.F. - France sur l'élection directe | 29 |
| U.E.F. - Informations | 30 |
| Mon P'tit Doigt Fédéchoses | 33 |
| " Le Monde " et l'élection européenne | 34 |
| Souscription pour notre autonomie : Bouboule's corner | 36 |
| Communiqué d'A.I.P.N. | 37 |
| Les éditions Fédérop, catalogue janvier 1977 | 38 |



LA FAILLITE INTERNATIONALE DU SOCIALISME.

Nous avons décidé de reprendre des extraits d'un texte de Barbara WOOTON, militante travailliste britannique, publié dans l'essai "Studies in Federal Planning" (P. RANSOME, MACMILLAN, Londres 1943). Ce texte "Socialism and Federation" a été repris par Mario ALBERTINI dans son ouvrage en français "Qu'est-ce que le fédéralisme ?" (S.E.D.E.I., Paris 1963).

Nous pensons que ce texte est d'un grand intérêt politique et que son étude permet de mieux saisir les raisons et les prémisses de la trahison historique de l'internationalisme et des intérêts de la classe ouvrière que commettraient le Parti communiste français et une fraction de la gauche socialiste de ce pays en refusant l'élection directe du Parlement européen.

En effet, les vrais termes de l'alternative à laquelle un socialiste (ou un communiste) a à faire face aujourd'hui sont les mêmes que ceux définis par Barbara WOOTON il y a 34 ans. Il peut soit continuer à socialiser, planifier et égaliser à l'intérieur de son territoire propre et sous son pavillon propre en laissant ses camarades... encore étrangers pour lui... faire la même chose dans le même isolement, soit admettre la nécessité d'une autorité mondiale (ou européenne) quand la décision est d'un intérêt mondial (ou européen) et reconnaître que la souveraineté de l'Etat est incompatible avec un système équitable de relations internationales.

C'est seulement comme l'affirmait Barbara WOOTON lors du dernier conflit mondial en choisissant le deuxième terme de l'alternative précédente que le mouvement socialiste libérera l'internationalisme, rejettera ce qui s'est révélé n'être que le socialisme du champ de bataille et du cabinet de guerre. Ce socialisme qui dans l'histoire récente de l'Europe s'est "dégradé en cette parodie abâtardie connue sous le nom de National-Socialisme".

FEDECHOSES.

Voyons ce que l'absence de paix et d'un ordre international stable, particulièrement en Europe, a signifié pour le mouvement socialiste.

Avant la guerre de 1914, les socialistes avaient édifié ce qui paraissait être un puissant mouvement international. La seconde Internationale socialiste (seconde, parce qu'elle succédait à la première tentative avortée de Marx dans les années 1860) se vantait de compter douze millions de membres affiliés aux partis socialistes de vingt-deux pays, *et elle n'avait pas de rivale*. Lors de la tension politique internationale des premières années du XXe siècle, l'Internationale s'appliqua à faire face à la menace imminente de la guerre. En 1910, près de 900 socialistes représentant vingt-trois nations, se réunirent à Copenhague, pour formuler l'opinion du socialisme international sur cette question. Le Congrès réclama le désarmement, une active propagande de la classe ouvrière en faveur de la paix et la renonciation aux traités secrets, il confia à son bureau la tâche de tâter l'opinion sur la possibilité d'user de la grève générale comme d'une arme pour prévenir la guerre. Le rapport sur cette dernière question devait être soumis à un nouveau Congrès appelé à se réunir le 23 août 1914.

Le 1er août l'Allemagne déclara la guerre à la Russie. Le même jour les socialistes allemands envoyèrent un délégué auprès de leurs camarades français pour tenter d'obtenir que les deux partis s'entendent pour voter contre les crédits de guerre. Les Français refusèrent de prendre un tel engagement. Le 4 août, le Parti social-démocrate allemand déclara accepter la "dure réalité de la guerre" et refuser "de laisser la patrie en plan" devant "les horreurs d'une invasion ennemie".

De ce jour jusqu'à aujourd'hui il n'y a jamais eu de nouveau un mouvement socialiste international uni. Et, à l'exception de minuscules partis minoritaires, il n'y a jamais eu de nouveau de mouvement socialiste international qui n'ait à aucun moment ou un autre pris parti dans les conflits internationaux ou qui n'ait même exhorté ses membres à prendre les armes. La plus grande partie de la période entre les deux guerres fut remplie par le spectacle peu édifiant des querelles meurtrières entre la Seconde Internationale social-démocratique reconstituée et la Troisième Internationale communiste nouvellement créée. Pendant de nombreuses années, la Seconde Internationale et les partis qui y étaient affiliés luttèrent pour faire renaître leur pacifisme traditionnel, fondé sur la croyance à la nécessité pour les hommes et les femmes des masses populaires du monde entier de reconnaître une communauté d'intérêts qui transcende les différences nationales et se moque des barrières nationales. Mais après l'ascension de Hitler un revirement complet survint. Le Parti Travailleuse britannique, le plus influent des membres de la Seconde Internationale, passa de l'opposition totale au "réarmement de *n'importe quelle* nation dans *n'importe quelles circonstances (1)*" au soutien d'un système de sécurité collective fondé sur les forces armées de ses membres. Dans la guerre de 1939 les partis socialistes majoritaires des pays alliés poursuivirent cette politique jusqu'à sa conclusion logique en s'alignant derrière le gouvernement de leur pays ou en coopérant avec lui dans la poursuite de la guerre.

Entre temps la Troisième Internationale, après avoir fulminé pendant plus d'une décennie contre la "grande trahison" de 1914, contre la "guerre impérialiste" et le "brigandage" de la Société des Nations, changea également de ton avec l'admission de l'Union Soviétique dans cette société. En 1935, en prévision de "l'attaque d'une grande puissance contre une petite", elle donnait des instructions aux communistes de "se placer aux premiers rangs des défenseurs de l'indépendance nationale et de poursuivre la guerre de libération jusqu'au bout".

La morale est claire. Le socialisme international ne peut pas tenir contre l'anarchie internationale. Les exigences de la sécurité nationale, sinon du nationalisme effréné, sont trop fortes. Tant qu'il n'y a pas d'autre mécanisme que la guerre pour régler leur compte aux gangsters de la politique, un socialiste doit

faire face à un intolérable dilemme. Il doit ou bien prendre les armes contre ses camarades ou bien renoncer à résister à l'agression. Il a généralement choisi dans le passé le premier terme de l'alternative. Et le socialisme en tant que mouvement international est en ruines.

En d'autres termes l'idée qu'il faut d'abord instaurer le socialisme, après quoi toutes les institutions internationales seraient données de surcroît, est une idée qui fait fi des leçons de l'expérience. Par une telle méthode, évidemment, on réalise certains points qui ont leur place dans la liste des principes socialistes essentiels énumérés au début du présent article (2). On obtient une planification collective et pleinement consciente de la vie économique, mais une planification de guerre en vue de la guerre. La planification en vue de l'égalité, la planification à des fins constructives et pour le bien-être quotidien des masses populaires sont reportées indéfiniment à plus tard. Tout se trouve arrêté ou, ce qui est encore pire, ramené en arrière, en raison de notre incapacité à affronter de manière adéquate le problème de l'ordre international et, plus particulièrement, de l'ordre européen. Jusqu'à maintenant le mouvement socialiste, dans ses essais pour résoudre ce problème, est passé par deux phases alternées et incompatibles entre elles. D'abord une phase de pacifisme, d'affirmation de la solidarité internationale de la classe ouvrière et de sa détermination de ne pas participer à un conflit ou à une politique d'armements qui la diviserait, ensuite, par un renversement complet, l'adhésion à des fronts populaires, le soutien de plans de sécurité nationale ou collective et finalement, dans le cas des socialistes majoritaires, la participation sans réserve à la guerre. Et tout ce qu'on y a gagné, puisque combat il doit y avoir, c'est le reproche amer que ce soit aux socialistes que l'on doive toujours combattre sans être équipés et sans être préparés.

La question se pose alors ainsi : Le fédéralisme peut-il nous tirer de cette impasse ? Le fédéralisme propose de créer une autorité dont le rôle soit de s'occuper des auteurs de guerre *personnellement*, de leur enlever et d'enlever aux Etats nationaux au nom desquels, légitimement ou non, ils prétendent agir les moyens de faire la guerre. Le fédéralisme propose d'établir un ordre élémentaire dans le domaine international et de faire pour les Etats ce que les Etats firent pour les individus lorsqu'ils mirent fin au règlement des querelles personnelles par le couteau ou la trique, le tesson de bouteille ou le pistolet. Quand cette sorte d'ordre élémentaire sera établi, alors nous pourrons parler utilement socialisme. Mais pas avant.

(1) Tels furent les propres termes d'une résolution votée à l'unanimité par le Congrès du Parti en 1932.

(2) Au sens de la présente étude, donc, un socialiste est une personne : 1° qui souhaite voir les ressources disponibles utilisées de manière à procurer à chacun l'existence et la vie meilleures possibles ; 2° qui attribue une valeur particulièrement élevée à l'égalité économique et sociale recherchée pour elle-même, c'est-à-dire qu'un socialiste ne se contente pas de voir assurés à chacun un minimum vital si une minorité jouit d'une situation et de privilèges lui donnant une choquante supériorité ; 3° qui est convaincu que ces deux premiers objectifs ne peuvent pas être atteints sans une vaste planification collective et pleinement consciente de la vie économique en particulier par la substitution à une grande échelle de la propriété collective à la propriété individuelle des moyens de production ; - 4° qui voit dans l'inégalité actuelle du partage de la puissance économique, sociale et politique (lequel correspond à un système de classes) un obstacle majeur au succès de l'emploi de l'instrument décrit en 3° pour atteindre les objectifs décrits en 1° et 2°. A ces propositions, il faut ajouter qu'un socialiste proclame toujours être internationaliste et que, s'il y a des socialistes qui ne font pas cas des libertés civiles et politiques ou qui sacrifieraient allégrement celles-ci dans ce qu'ils considéreraient être l'intérêt de leurs objectifs socialistes, alors cette étude n'est pas écrite pour eux parce qu'un socialiste qui n'est pas en même temps un démocrate au point de vue politique ne peut pas s'intéresser à des plans de fédéralisme démocratique. L'appel lancé dans ces pages s'adresse à la large masse des socialistes qui respectent et acceptent à la fois le titre de démocrate.

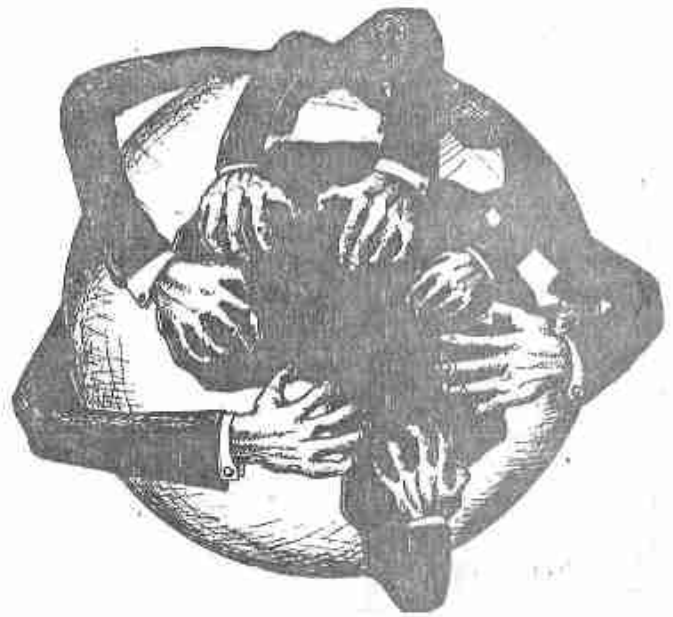
EUROPE :

de la définition du

nouvel ordre

économique

international a la FEDERATION MONDIALE



L'opinion publique a désormais pris conscience du fait que la crise économique actuelle a une dimension mondiale et que toute tentative de solution partielle - au niveau national ou régional - est vouée à l'insuccès. En effet, la diplomatie mondiale agit dans cette direction.

La Conférence économique de Paris (précédée et suivie par de nombreuses conférences économiques au sein de l'O.N.U., du G.A.T.T. et du F.M.I.) pour définir les relations entre le "Nord industrialisé et le Sud sous-développé" a dû essayer d'affronter le problème du "nouvel ordre économique mondial", c'est-à-dire d'une nouvelle assiette institutionnelle qui puisse garantir le bien-être et la justice au niveau international.

Toutefois, ce qui fait défaut, c'est la conscience que la crise est essentiellement politique, et non économique, même si les manifestations les plus évidentes de certains de ses aspects - tels que l'inflation ou le chômage - semblent légitimer l'idée que les causes de l'actuel désordre mondial sont de nature économique. Bien que peu de gens le remarquent, la vérité est au contraire que l'économie mondiale est gouvernée (bien ou mal) et que la gravité extrême de l'actuelle récession est la conséquence du fait que le gouvernement du monde est en crise.

Le monde est gouverné par le système mondial des Etats, c'est-à-dire par les équilibres (la balance of powers) qui s'établissent au niveau international parmi les grandes puissances, leurs alliés et les pays "périphériques", plus ou moins neutres. A la fin de la deuxième guerre mondiale, la division du monde en deux grandes zones d'influence - contrôlées à l'Est par l'Union Soviétique et à l'Ouest par les Etats-Unis - a été le facteur déterminant de l'ordre économique mondial. Dans le cadre de l'équilibre bipolaire, le commerce mondial et les mouvements des capitaux n'ont pu se développer qu'à l'intérieur des deux blocs : à la guerre froide dans le domaine politique a correspondu une coupure totale dans le domaine économique. Dans le secteur occidental les principales institutions économiques internationales sont nées et ont fonctionné grâce à l'engagement et sous le contrôle des

Etats-Unis, la puissance qui en avait l'hégémonie. Le Fond Monétaire International a garanti un régime de parités fixes pendant à peu près vingt ans, créant ainsi les prémises monétaires pour un développement rapide et consistant de la finance et du commerce internationaux. D'importantes réductions tarifaires sur la base du principe de la multilatéralité (qui ont eu le mérite de créer progressivement une vaste zone atlantique de libre échange) ont ensuite été décidées au sein du G.A.T.T.

Dans le cadre atlantique, dans cette première phase de l'après-guerre, les relations entre l'Europe et les Etats-Unis ont été caractérisées par la politique américaine du "containment", c'est-à-dire, par la préoccupation constante du gouvernement américain de contenir en Europe la pression communiste. Les aides considérables du plan Marshall ont permis aux européens d'amorcer avec succès les plans de reconstruction de l'après-guerre. Dans les années suivantes, le gouvernement américain a toujours gardé une attitude favorable envers les tentatives d'unification européenne, soit dans le cas de l'unification militaire (la C.E.D. a échoué à cause d'un manque de volonté européenne et non de l'opposition américaine) soit dans celui de l'unification économique, amorcée en 1958 par la création du Marché commun.



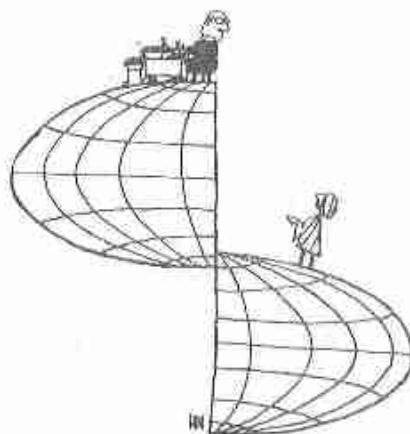
Toutefois, dans la phase de l'équilibre bipolaire les pays du Tiers Monde n'ont pas réussi à jouir des bénéfices qui, directement ou indirectement, pouvaient leur arriver de la prospérité croissante des pays riches de l'Occident et de l'Orient. Les faibles aides apportées au Tiers-Monde se dirigeaient principalement vers ces zones de frontière entre l'Orient et l'Occident, où les intérêts des superpuissances entraînent en conflit (c'est le cas de la guerre de Corée d'abord et du Viet-Nam après). Souvent les aides consistaient plus en matériel de guerre qu'en fonds pour le développement économique du pays. En outre, les États du Tiers-Monde étaient laissés en marge des grands organismes économiques internationaux : les réductions tarifaires concernaient, dans la majorité des cas, les produits industriels échangés entre les pays riches, de sorte que les pays sous-développés, surtout intéressés à l'exportation des matières premières ou des produits semi-manufacturés n'obtenaient aucun ou très peu d'avantage de ces négociations. Il était en outre difficile pour les pays du Tiers-Monde d'obtenir dans le cadre du F.M.I. des facilités de crédit, accordées en proportion de la capacité productive et financière du pays qui les demandait. Si on garde, enfin, présent à l'esprit que :

- a) la structure tarifaire des pays industrialisés était telle que les exportations des produits manufacturés du Tiers-Monde étaient découragées,
- b) le marché des matières premières (de la vente desquelles dépend strictement l'actif de la balance des paiements des pays les plus pauvres) subit toujours des fluctuations violentes et des tendances à la baisse, on comprend pourquoi, jusqu'aux années récentes on a assisté à une continue dégradation des *terms of trade* : les rapports d'échange entre les pays riches et les pays pauvres ; cela signifie que le pouvoir d'achat des monnaies du Tiers-Monde à l'égard des marchés les plus développés a baissé sans relâche pendant tout l'après-guerre.



On ne peut plus s'étonner du fait que ce "vieux ordre économique international" fut de plus en plus contesté, au fur et à mesure que l'on approchait de la fin de l'équilibre bipolaire. Au début des années soixante, commence la nouvelle phase de la détente où l'on assiste à la fin du conflit idéologique entre U.R.S.S. et États-Unis ; qui a eu son origine dans l'affirmation progressive de la puissance chinoise sur le front oriental et dans le renforcement progressif de l'Europe économique sur le front occidental. La phase de la détente est caractérisée par la convergence de la raison d'État des deux super-puissances en vue de garder le statu quo dans leur zone d'influence respectives. On voit apparaître dans ce nouveau cadre deux fronts de crise à l'intérieur du vieux ordre économique : le premier concerne les relations entre les pays développés et les pays pauvres, le deuxième les relations entre l'Europe et les États-Unis.

Le cadre dans lequel les pays du Tiers-Monde réussirent à organiser leur protestation est l'O.N.U. En 1964 fut convoquée à Genève une Conférence sur le commerce et le développement, où le groupe que l'on appelait le "Groupe des 77", c'est-à-dire l'ensemble des pays les plus pauvres, essaya de proposer un nouveau modèle de développement de l'économie mondiale fondé sur l'ouverture des marchés les plus riches (qui est une condition essentielle pour développer une industrie de base dans les pays où une demande pour la production locale fait défaut), plutôt que sur la vieille stratégie des aides, inadéquates et insuffisantes.



En effet, le mot d'ordre de la Conférence fut "Trade not Aid". Mais les demandes du Tiers Monde furent pratiquement ignorées par les pays riches et même dans les conférences suivantes de l'O.N.U., à la Nouvelle Delhi en 1968 et à Santiago du Chili en 1972 elles ne contribuèrent pas à changer les perspectives de développement du Tiers-Monde.

Les relations politiques et économiques entre l'Europe et les États-Unis, entre-temps, se dégradèrent progressivement au fur et à mesure que le Marché commun se renforçait et que l'Europe devenait la première puissance commerciale du monde, à même de tenir tête au colosse américain. Les premiers indices d'une nouvelle attitude américaine envers l'Europe se sont manifestés à l'occasion du Kennedy Round, série de conférences pour les réductions tarifaires entre les pays du GATT, commencée en 1964 et achevée en 1967. Les propositions américaines visaient à démanteler complètement le tarif extérieur de la Communauté (mais sauvegardaient la capacité de protection des tarifs américains) dans le but évident de diluer le Marché commun dans une vaste zone atlantique de libre échange. On ne parvint heureusement pas à ce résultat grâce à la cohésion des six partenaires européens et, en particulier, à la ferme opposition de la France aux propositions anti-communautaires des États-Unis. Des tensions entre l'Europe et les États-Unis continuèrent toutefois à se manifester sur plusieurs problèmes, tels que l'absorption de l'excédent agricole, la politique des entreprises américaines en Europe, la politique des aides pour le Tiers-Monde, etc.

Toutefois, le contraste de fond et qui assume une importance capitale pour un déroulement ordonné du commerce mondial, concerne les problèmes monétaires. De la phase du dollar shortage de l'immédiat après-guerre on est bientôt arrivé dans les années soixante à celle de l'abondance et de la surabondance de dollars. Comme le dollar était accepté comme monnaie de réserve, à côté de l'or, les États-Unis pouvaient facilement financer leurs importations grâce à la simple émission de dollars (en donnant ainsi lieu à un processus inflationniste) tandis que pour les autres pays un déficit de la balance des paiements impliquait une fui-

te de réserves, avec obligation en conséquence d'adopter de difficiles politiques restrictives. Ce déséquilibre des "devoirs" internationaux de chaque État commença à être contesté par de Gaulle qui proposa un retour au **gold standard** et qui menaçait parfois la stabilité du dollar avec la demande de conversion en or des réserves françaises de dollars. La situation était destinée à se détériorer progressivement à cause de l'afflux continu de dollars en Europe et grâce à la libre circulation des capitaux à l'intérieur du Marché commun.

En 1970 la Communauté essaya d'affronter le problème de la monnaie européenne, puisqu'il était désormais évident que les échanges commerciaux de l'Europe vers le reste du monde et les échanges à l'intérieur de la Communauté devenus de dimensions telles qu'ils rendaient évident l'incohérence d'une situation caractérisée, d'un côté par l'existence d'une potentielle zone monétaire et, de l'autre, par l'absence d'une monnaie européenne. Mais le rapport Werner qui prévoyait une "réalisation par étapes de l'Union économique et monétaire" de la Communauté, ne pouvait qu'échouer. Il est impossible de créer une monnaie européenne sans qu'il y ait une banque centrale pour l'émettre et un gouvernement européen responsable de la politique monétaire et du crédit.

En effet, l'insuccès du plan Werner apparut bientôt lorsque les crises spéculatives contre les différentes monnaies européennes, au lieu de diminuer, augmentèrent d'intensité. En août 1971 le Président Nixon supprimait la convertibilité du dollar dans le but d'arrêter les spéculations contre le dollar. C'est suite à cette décision que le projet d'union économique et monétaire fit définitivement faillite car il est pratiquement impossible de créer une monnaie européenne (qui signifie des parités fixes entre les différentes monnaies nationales européennes, tant qu'il y a des souverainetés monétaires) dans un régime de changes fluctuants. Dans cette situation, même le Marché commun agricole, fondé sur le principe d'un prix communautaire unique, était destiné à un anéantissement progressif, à cause de l'absence d'une monnaie de repère pour les prix agricoles.

Le désordre monétaire, en mettant en discussion le régime des parités fixes, a miné les bases mêmes de la prospérité commerciale de l'après-guerre - car le développement ordonné des échanges exige les parités fixes. Si à tout cela on ajoute la tentative de la part des pays du Tiers-Monde de tourner à leur bénéfice les rapports d'échange, en pratique d'augmenter les prix des matières premières pour financer leurs programmes de développement faute d'aides plus consistantes de la part des pays les plus riches - on comprend facilement pourquoi une crise économique de dimensions mondiales et exceptionnellement grave était inévitable et imminente.

La hausse soudaine du prix du pétrole, en 1973, facilitée par la solidarité retrouvée des pays arabes exportateurs, n'a été que le phénomène le plus évident d'un processus qui murissait depuis longtemps. Dès lors la crise est devenue manifeste : désordre monétaire, inflation, guerre pour la possession des sources d'énergie, spéculations sur les matières premières, crises de gravité exceptionnelle dans les balances des paiements des pays les plus faibles, sont les phénomènes qui caractérisent la phase actuelle d'anarchie économique mondiale. L'économie mondiale est gouvernée toujours moins et toujours pis : la conséquence en est que les plus forts deviennent plus riches et que les plus faibles deviennent plus pauvres.

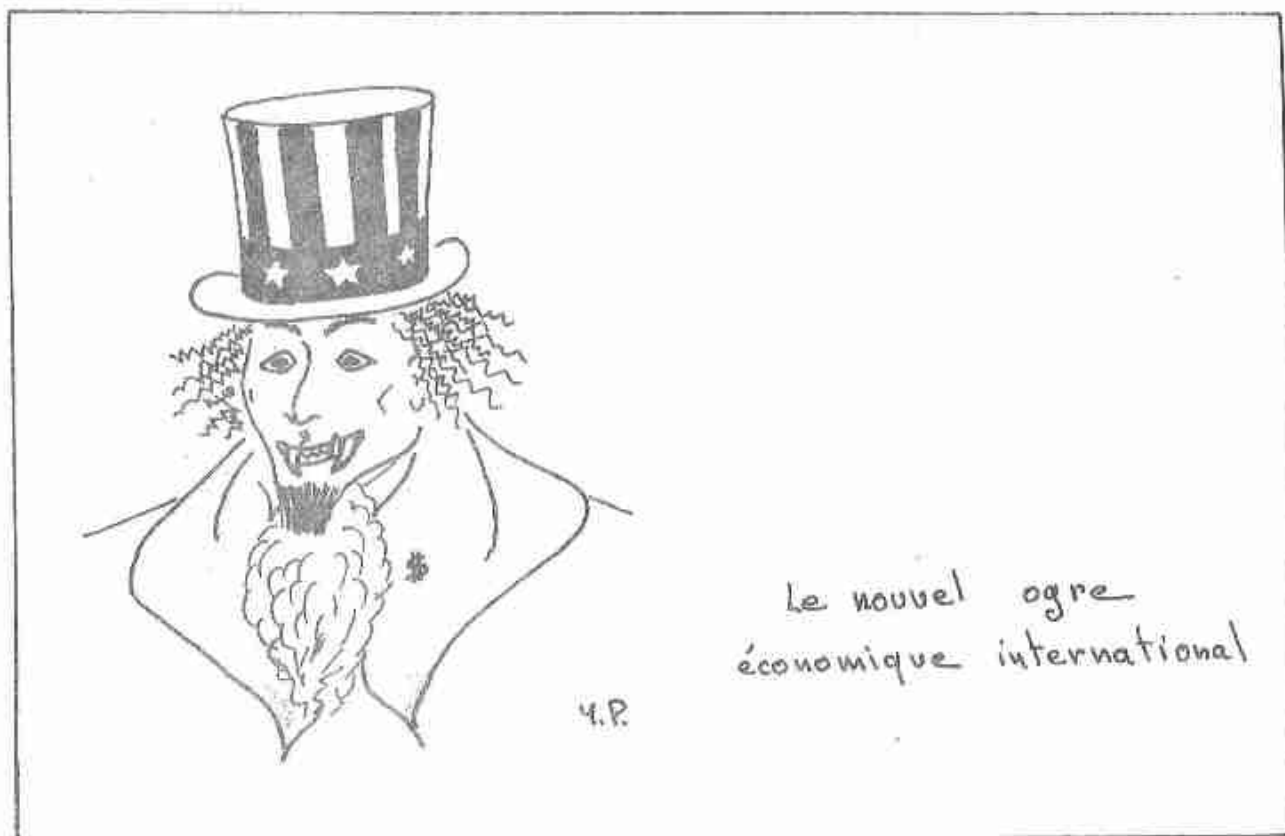
Face à la crise économique mondiale, la réponse la plus fréquente est la suivante : la coopération internationale, la bonne volon-

té et l'esprit de coopération chez les gouvernements. Il s'agit d'une fausse réponse. La coopération internationale peut servir à limiter les effets les plus dangereux de la crise, mais elle est insuffisante pour la résoudre. La crise est la conséquence du fait que les superpuissances américaine et soviétique ne savent plus faire face, avec la même facilité que pendant la guerre froide aux engagements qui découlent de leur hégémonie sur le monde. En Asie, on assiste à une restructuration qui voit progressivement augmenter l'influence de la puissance chinoise, en particulier dans le sud-est asiatique (et même en Afrique). Les européens, de leur côté, aspirent à une politique extérieure et économique indépendante (et quelque fois opposée) de la politique américaine sans toutefois avoir les moyens à sa réalisation. La crise ne sera résolue que lorsqu'il y aura un nouvel équilibre mondial stable et évolutif.

L'unité européenne est la réponse à la crise. Par la création de la fédération européenne on passerait de l'actuel équilibre bipolaire - contesté, mais encore bipolaire - à un équilibre multipolaire, où l'Europe et la Chine pourraient constituer des pôles de pouvoir alternatifs aux U.S.A. et à l'U.R.S.S.

L'unité européenne est la condition indispensable pour établir des relations de *equal partnership* avec les Etats-Unis. La monnaie européenne pourrait s'ajouter au dollar comme monnaie de réserve, car l'économie européenne ne serait pas moins solide que l'économie américaine et, par conséquent, jouirait d'une confiance comparable à celle du dollar sur les marchés financiers internationaux. L'émission d'une monnaie européenne résoudrait *ipso facto* le problème des fluctuations (qui sont la cause principale des spéculations internationales) entre les monnaies actuelles de la Communauté et créerait les prémisses pour un retour aux parités fixes : condition *sine qua non* pour la reprise des échanges internationaux et du bien-être mondial. En outre, un gouvernement européen serait à même de réaliser une réelle planification démocratique qui, grâce à la participation de toutes les forces productives européennes, pourrait contrôler les entreprises multinationales, affronter et résoudre le problème de l'énergie, de la recherche scientifique, de la restructuration de l'agriculture européenne et permettrait d'ouvrir les frontières aux exportations de produits manufacturés des pays sous-développés, au nom d'un avantage réciproque, car l'Europe est pauvre en matières premières, mais à même de fournir la technologie d'avant-garde et le personnel spécialisé, qui manquent aux pays du Tiers-Monde.





Mais le fait le plus important est que la naissance de la Fédération européenne créera les prémisses pour la naissance de ces nouvelles relations entre pays plus et pays moins industrialisés, tellement souhaitées par les représentants du Tiers-Monde. La création de la Fédération européenne introduira un principe tout à fait nouveau dans les relations Internationales : pour la première fois dans l'histoire, on affirmera le principe que les relations entre les peuples ne doivent pas être fondées sur la force, comme cela arrive aujourd'hui entre des Etats souverains, mais sur le droit. Les peuples européens, unis par le pacte fédéral, renonceront à poursuivre une politique extérieure de puissance. C'est pourquoi la Fédération européenne, même si elle sera un Etat souverain dans un monde d'Etats souverains et sera, donc, soumise aux lois d'airain qui régissent les relations internationales, ne trouvera aucune base idéologique pour justifier une politique impérialiste. C'est le nationalisme, c'est-à-dire l'idée que la division de l'humanité en races et en Etats souverains est un fait naturel, qui justifie la politique d'oppression sur les autres peuples. Une fois nié ce principe, les relations entre l'Europe et les pays du Tiers Monde ne pourront jamais ignorer que tous les peuples de la terre, s'ils le veulent, peuvent devenir membres de plein droit du premier noyau fédéral

"européen". Ainsi les relations commerciales et la politique des aides qui aujourd'hui se transforment facilement dans les mains des puissances impérialistes en des instruments d'exploitation, seront considérées simplement comme des éléments transitoires d'une politique d'unification.

La Fédération européenne introduira ainsi dans les relations internationales l'idée de l'unification de toute l'humanité, c'est-à-dire de la Fédération mondiale.

Il n'y aura la possibilité de réaliser une justice réelle entre les peuples et de planifier d'une façon rationnelle les ressources économiques mondiales que lorsque la démocratie et la participation seront réalisées au niveau mondial. Mais cette situation aujourd'hui est encore lointaine. Nous ne pouvons que nous battre pour la Fédération européenne et pour nier l'idée absurde du nationalisme qui divise les peuples et justifie l'humiliation des plus faibles.

Guido MONTANI

federalismo militante

Mensile della Gioventù Federalista Europea

élection directe du parlement européen.

Ce texte est le rapport introductif au Jeune Parlement Européen, organisé par la J.E.F. à Bruxelles et auquel ont participé 19 organisations autonomes de jeunesse (Pour la France : J.E.F., G.S.L., U.D.R. Jeune, M.J.S.).

PROSPECTIVES ET FINALITES DES ELECTIONS EUROPEENNES.

I. RAPPEL DES ANTECEDENTS

Les trois traités ayant donné naissance aux Communautés européennes contiennent des stipulations relatives à l'élection de "l'Assemblée commune" prévue à l'article 7 du traité CECA, à l'article 4 du traité CEE et à l'article 3 du traité CEEA (Euratom).

Les articles 21 du traité de Paris, 138 du traité instituant la Communauté économique européenne et 108 du traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, ont été harmonisés par la Convention relative à certaines institutions communes aux Communautés européennes dans son article 2, Convention signée à Rome en même temps que les traités CEE et CEEA le 25 mars 1957.

Cette "Assemblée unique" formée de délégués que les Parlements sont appelés à désigner en leur sein selon la procédure fixée par chaque Etat-membre, "élaborera des projets en vue de permettre l'élection au suffrage universel selon une procédure uniforme dans tous les Etats-membres. Le Conseil, statuant à l'unanimité, arrêtera les dispositions dont il recommandera l'adoption par les Etats-membres, conformément à leurs règles constitutionnelles respectives."

Ces dispositions uniques, tout en paraissant par certains côtés un progrès, marquaient cependant un recul par rapport aux dispositions de l'article 21 ancien de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, qui stipulait que "l'Assemblée est formée de délégués que les Parlements sont appelés à désigner en leur sein une fois par an, ou élue au suffrage universel direct, selon la procédure fixée par chacune des parties contractantes".

En effet, si l'idée d'une procédure uniforme comporte l'avantage d'un apport considérable à une conception transnationale de la démocratie, l'obligation d'obtenir l'unanimité des Etats-membres pour procéder à l'élection constitue une prime aux éléments les plus réticents.

Après l'échec de "l'Assemblée ad hoc", issue de l'Assemblée commune élargie et prévoyant une communauté politique européenne disposant de deux chambres, une chambre des Etats et une chambre élue au suffrage universel, projet à la fois réaliste et ambitieux qui ne survécut pas au refus de prise en con-

sidération du Traité instituant la Communauté européenne de défense par l'Assemblée nationale française en août 1954, il ne restait à l'Assemblée unique instituée par les traités de Rome qu'à se mettre immédiatement à l'ouvrage pour faire du recours au suffrage universel direct une réalité concrète.

C'est M. Fernand Dehousse qui présida aux activités du groupe de travail de l'Assemblée unique, auteur du projet de Convention relatif à l'organisation d'élections européennes, adopté par "l'Assemblée parlementaire européenne" au cours de sa séance du 17 mai 1960.

Ce projet, ressemblant par beaucoup de côtés à celui que l'Assemblée parlementaire européenne a adopté en janvier 1975, et qui ne s'inscrivait plus dans un projet constitutionnel global comme c'était le cas des travaux de l'Assemblée ad hoc, tourne court avec l'échec du plan Fouchet tendant à élaborer le statut d'une union politique.

Reprise périodiquement, l'idée de l'élection directe, plusieurs fois évoquée dans les Conseils de ministres, resta un vœu pieux jusqu'à ce que le Sommet des chefs d'Etats et de gouvernement réunis à Paris en octobre 1972, lança l'idée de "l'Union européenne" en même temps que celle de "l'Union économique et monétaire" en 1980, et ceci avec l'accord des trois nouveaux Etats-membres qui devaient faire partie de la Communauté, à part entière, le 1er janvier 1973.

Au paragraphe 15 de la Résolution adoptée à cette occasion le 21 octobre 1972, les chefs d'Etats et de gouvernement s'affirmaient "désireux de renforcer les pouvoirs de contrôle de l'Assemblée parlementaire européenne, cela indépendamment du moment où, conformément à l'article 138 du traité de Rome, elle serait élue au suffrage universel.

Ils invitaient "le Conseil et la Commission à mettre en oeuvre sans délai les mesures pratiques destinées à réaliser ce renforcement (de l'Assemblée parlementaire européenne) et à améliorer les rapports tant du Conseil que de la Commission avec l'Assemblée".

Le paragraphe 16 de la même déclaration ouvrait des perspectives plus intéressantes encore : "Les chefs d'Etats ou de gouvernement, s'étant donné comme objectif majeur de transformer, avant la fin de l'actuelle décennie et dans le respect absolu des Traités

déjà souscrits, l'ensemble des relations des Etats membres de l'Union européenne, prient les institutions de la Communauté d'élaborer sur ce sujet, avant la fin de 1975, un rapport destiné à être soumis à une conférence au Sommet ultérieure".

Au sommet de Copenhague des 14 et 15 décembre 1973, les principaux responsables des neuf Etats-membres décidaient "l'accélération des travaux nécessaires à la définition de l'Union européenne dont ils ont fait leur objectif primordial lors de la Conférence de Paris". Ils demandaient "à la présidence de faire, sans délai, des propositions utiles à cette fin". Ils insistaient à nouveau sur l'amélioration de la collaboration "entre le Conseil, la Commission et l'Assemblée" et sur "le renforcement du rôle de l'Assemblée européenne en matière budgétaire".

Mais c'est à la réunion des chefs d'Etat et de gouvernement, tenue à Paris les 9 et 10 décembre 1974, que l'on semblait prêt à faire le saut décisif. Le paragraphe 12 du Communiqué final était particulièrement explicite : "les chefs de gouvernement ont constaté que l'objectif fixé par le Traité, de l'élection au suffrage universel de l'Assemblée, devrait être réalisé le plus tôt possible. Sur ce point, ils attendent avec intérêt les propositions de l'Assemblée sur lesquelles ils souhaitent que le Conseil statue en 1976. Dans cette hypothèse, l'élection au suffrage universel direct devrait intervenir à partir de 1978".

"L'Assemblée se composant de représentants des peuples des Etats unis dans la Communauté, il est nécessaire que chaque peuple soit représenté d'une manière appropriée".

"L'Assemblée est associée au développement de la construction européenne. Les chefs de gouvernement ne manqueront pas de prendre en considération les vues qu'ils lui ont demandées, en octobre 1972, d'exprimer à ce sujet".

"Les compétences de l'Assemblée seront élargies notamment par l'octroi de certains pouvoirs dans le processus législatif des Communautés".

La délégation britannique, sans s'opposer à l'élection, émettait des réserves jusqu'à la fin de la renégociation. La délégation danoise, également, ne pouvait s'engager à introduire l'élection au suffrage universel en 1978.

Le paragraphe 13 du même communiqué allait plus loin encore : "dans cette optique (de transformation de l'ensemble des relations entre les Etats-membres, conformément aux décisions prises en octobre 1972), ils estiment qu'il est opportun que les Neuf se mettent d'accord au plus tôt sur une conception de l'ensemble de l'Union européenne. A cet égard, et conformément aux demandes de la Conférence présidentielle de Paris d'octobre 1972, ils confirment l'importance qu'ils attachent aux rapports des institutions de la Communauté. Ils demandent à l'Assemblée et à la Cour de Justice d'avancer le dépôt de leur rapport avant la fin du premier semestre 1975. Ils ont convenu de charger M. Tindemans, Premier Ministre du Royaume de Belgique, de faire aux chefs de gouvernement, avant la fin de 1975, un rapport de synthèse sur la base des rapports des institutions et des consultations qu'il mènera avec les gouvernements et les milieux représentatifs de l'opinion publique au sein de la Communauté".

Sans perdre une minute, l'Assemblée parlementaire adoptait dès le 14 janvier 1975, à une très nette majorité (106 voix pour, 17 abstentions, 2 voix contre), un projet de Convention relatif à son élection.

Par ailleurs, la Commission des Communautés européennes rendait son avis sur l'Union européenne dans les délais prévus, le 26 juin 1975, le Parlement adoptant une résolution sur le même sujet le 10 juillet. La Cour de Justice émettait également ses suggestions dans les délais requis et le Comité économique et social ne demeurait pas en reste en prenant un avis d'initiative le 16 juillet 1975.

Le 2 décembre de la même année, à Rome, le Conseil européen a convenu que l'élection du Parlement Européen aura lieu à une date unique, au cours de la période mai-juin 1978. L'Etat qui ne pourrait procéder à l'élection directe à cette date pourra désigner ses représentants parmi les membres élus de sa propre Assemblée nationale".

Par la même occasion, le Conseil prenait acte de la demande de délais supplémentaires éventuels introduits par M. Wilson, Premier Ministre britannique et des conditions posées par le Premier Ministre danois M. Jorgensen. Les chefs d'Etat et de gouvernement chargeaient "le Conseil de poursuivre l'examen des problèmes ouverts et de présenter un rapport permettant la rédaction définitive de la Convention sur l'élection du Parlement Européen lors du prochain Conseil européen".

Enfin, M. Leo Tindemans transmettait au Conseil européen, dans les délais convenus, son rapport sur l'Union européenne le 29 décembre 1975.

Bien que l'élection du Parlement au suffrage universel direct ne constituât pas à proprement parler une partie du projet de l'Union européenne, puisqu'elle était déjà prévue dans les traités de Paris et de Rome, le Premier Ministre de Belgique ne pouvait manquer de faire un sort important à l'Assemblée parlementaire. Dans ses considérations relatives au Parlement, il affirmait notamment : "l'élection du Parlement au suffrage direct donne à cette Assemblée une autorité politique nouvelle. Elle renforce en même temps la légitimité démocratique de l'ensemble du cadre institutionnel européen... L'autorité nouvelle du Parlement aura pour conséquence l'accroissement de ses compétences et se réalisera graduellement au cours du développement progressif de l'Union européenne ce qui se traduira notamment par l'exercice croissant d'une fonction législative. Il va de soi que le Parlement devra assumer une responsabilité importante dans l'édification de l'Union".

M. Tindemans proposait dans l'immédiat la reconnaissance par le Conseil d'une faculté d'initiative au Parlement, avec un engagement de délibérer sur les résolutions de l'Assemblée, "ce mécanisme" devant recevoir "une consécration juridique par une modification des Traités qui accordera au Parlement un véritable droit d'initiative". Il demandait que le Parlement puisse délibérer de toutes les questions de la compétence de l'Union.

Après le décevant Conseil européen de Luxembourg des 1er et 2 avril 1976 où aucun progrès ne fut réalisé ni sur l'élection au suffrage universel direct ni sur l'union européenne, sauf quelques éléments de procédure, le Conseil des 12 et 13 juillet finit par réaliser l'accord de principe sur la quasi totalité des points épineux, le principal étant celui du nombre de sièges et de leur répartition entre les Etats-membres.

Les difficultés de dernière minute, provenant essentiellement de difficultés intérieures françaises, britanniques et danoises, ayant été levées, non sans que subsistent encore quelques ambiguïtés sur la date effective de la première élection européenne et son déroulement simultané dans les neuf pays intéressés, le président

du Conseil et les neuf ministres des affaires étrangères ont pu enfin signer, le 20 septembre, l'acte juridique appliquant les dispositions de l'article 138 du traité CEE (qui ne contient pas de date) et une décision politique rappelant solennellement l'intention du Conseil européen de faire élire directement l'Assemblée de la Communauté à une date unique, en mai-juin 1978, les Etats-membres s'engageant à mettre en oeuvre les conclusions du dit Conseil.

La date de mai-juin 1978 n'est donc plus un impératif juridique.

Les délibérations préparatoires au Conseil et au Parlement Européen, notamment la déclaration de M. de la Malène, chef de file du groupe UDR, à Luxembourg, autant que certains commentaires accompagnant la signature des documents officiels au Conseil ou la suivant de près, indiquent qu'au delà des précisions juridiques, les équivoques politiques subsistent. Pour les uns il s'agit, comme l'ont parfaitement explicité le porte-parole de l'Elysée, M. Jean-Philippe Lecat, et M. de Guiringaud, ministre français des Affaires étrangères, de l'application stricte de l'article 138 du traité de Rome, le Parlement européen ne devant pas disposer de plus de pouvoirs qu'il n'en a aujourd'hui et restant une institution "très différente des Parlements nationaux". La portée des élections directes est certainement interprétée de façon non moins limitative par les milieux politiques britanniques et danois d'obédiences diverses. Pour d'autres, au contraire, notamment la plus grande partie des parlementaires néerlandais ou les milieux politiques italiens de la droite à l'extrême gauche, l'élection n'est qu'un premier pas pour la réalisation d'une opération beaucoup plus essentielle mais qui y est inéluctablement liée : réaliser une union européenne de caractère fédéral s'appuyant sur la volonté démocratiquement exprimée de l'ensemble des citoyens européens, ce qui implique au premier chef un renforcement considérable des pouvoirs et compétences du Parlement Européen actuel et une modification fondamentale de l'ordre institutionnel établi.

En d'autres termes, pour les plus restrictifs - et ils ont juridiquement raison - il n'y a aucun lien entre l'élection directe de "l'Assemblée unifiée", d'une part et le développement ou la nature de l'Union européenne de l'autre. Pour les "maximalistes", l'élection du Parlement européen n'a, au contraire, de sens que si elle s'inscrit dans le cadre de la réalisation d'une Union européenne de caractère supra ou transnational. Le débat n'est donc pas juridique ; il est fondamentalement politique.

II. LA PROBLEMATIQUE DES ELECTIONS EUROPEENNES.

En réalité, le problème des élections au suffrage universel du Parlement européen ne peut être considéré sous son aspect purement formel et juridique, et ceci d'ailleurs depuis l'inscription de son principe dans les Traités.

Comme toutes les grandes créations humaines, les Communautés européennes se sont construites au prix et grâce à de profondes ambiguïtés. Les intérêts, les idéologies, les Etats en présence étaient par trop différents pour qu'une construction globale et parfaitement rationnelle puisse être mise sur pied d'un seul coup. Ce n'a été qu'en acceptant un certain nombre de dénominateurs communs, laissant à chacun l'espoir que l'avenir lui donnerait raison, que les négociateurs ont pu conclure, et encore avec beaucoup de peine et en tolérant pas mal de contradictions.

C'est pourquoi le consensus le plus facilement établi a été la nécessité de sortir des ghettos autarciques nationaux, de reprendre la route des économies de grands espaces, base indispensable au progrès économique, social, culturel et politique. Contrairement aux aspirations de certains des promoteurs, tel Jean Monnet, qui souhaitaient un Traité souple et flexible, capable de s'adapter aux exigences des faits, la peur du saut dans l'inconnu a conduit les hommes politiques à faire des Traités eux-mêmes dans un cadre normatif, relativement restrictif et figé afin de laisser aux Etats-membres les initiatives essentielles de modifications ultérieures si elles apparaissaient nécessaires.

A l'exception de la politique agricole commune, de la politique des transports (où l'on a d'ailleurs peu réalisé) et d'une certaine communautarisation de la politique de l'aide au développement, on s'est essentiellement attaché à assurer la liberté de circulation des hommes, des marchandises et des capitaux en accompagnant cette libération des échanges d'une police du marché (politique de la concurrence) et d'une certaine harmonisation des conditions de développement (article 119 assurant l'égalité des rémunérations des travailleurs masculins et féminins, normes de protection de l'environnement du traité Euratom, recherches communes, politique commerciale extérieure commune, etc).

Toujours à l'exception de la politique agricole commune, qui exigeait la véritable construction au niveau de l'ensemble européen de mécanismes de régulation jusque là réservés aux marchés nationaux et conçus d'ailleurs de façon très différente, on

TEXTE DU TELEGRAMME ENVOYE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE TCHECOSLOVAQUE

Le Comité Fédéral de l'Union des Fédéralistes Européens (U.E.F.) réuni les 22 - 23 janvier 1977 à Bruxelles, exige liberté expression opinion citoyens, votre pays se réclamant droits de l'homme Nations Unies conformément résolutions conférence Helsinki.

a surtout compté sur les effets bénéfiques spontanés de l'intégration pour assurer tout à la fois l'expansion économique et le progrès social.

Certes, les objectifs de la plupart des auteurs des Traités allaient bien au-delà d'une construction purement économique et commerciale. Mais il leur était difficile, soit d'imposer leurs vues particulières, soit même de deviner exactement dans quelle direction il conviendrait d'orienter le destin commun. C'est bien pourquoi l'Assemblée commune, devenue Assemblée unique en 1957, devait dans leur esprit, non seulement jouer le rôle modeste qui lui était imparti par les Traités, rôle essentiellement consultatif, avec toutefois la possibilité théorique de censurer la Haute Autorité et les Commissions, mais aussi devenir un centre d'impulsion et de développement communautaire en s'appuyant sur la volonté populaire.

Dès les premières années, la lutte sémantique pour le maintien du terme "assemblée" ou l'utilisation de l'expression "parlement européen" révélait clairement les conceptions différentes. Plus on était accroché à l'idée que les piliers de la Communauté étaient et devaient rester les Etats nationaux tels quels, plus la résistance à la création d'un authentique parlement élu devait être grande.

C'est ce conflit fondamental, tenant à la prospective communautaire qui peut, seul, expliquer, non seulement l'échec de l'Assemblée ad hoc, mais aussi celui du plan Fouchet et l'engagement du projet d'élection directe élaboré par le "Parlement européen" le 17 mai 1960.

Tant que la haute conjoncture généralisée a assuré une croissance continue aux Etats-membres de plus de 5 % par an, sans dépasser un taux d'inflation raisonnable et en maintenant les divergences de développement économique dans des limites compatibles, l'idée du prolongement des Communautés existantes en une véritable Union, voire Fédération européenne, restait l'aspiration, pour des raisons d'ailleurs diverses, de groupes relativement restreints de l'opinion. Tous les sondages indiquant, depuis de nombreuses années, que la grande majorité des citoyens de la Communauté sont favorables, en principe, à une union étroite, mais il serait présomptueux: d'en déduire qu'ils mettraient ce vœu pieux au même niveau que la défense de leurs intérêts immédiats dans le cadre des institutions traditionnelles existantes.

Ce sont les désordres monétaires commençant en 1969, ne cessant de s'aggraver dans les années ultérieures, s'accompagnant d'une inflation de plus en plus rapide et incontrôlable et débouchant enfin sur une crise grave et sur la stagflation en 1974 qui ont modifié complètement la problématique.

Désormais, il ne s'agissait plus seulement de contrôler un développement essentiellement spontané, d'éliminer les errements ou inégalités excessifs, d'adopter quelques correctifs d'opportunité, de suivre, en quelque sorte, le cours des événements, mais d'introduire une régulation globale de l'évolution commune, non seulement pour assurer les développements ultérieurs, mais même pour sauvegarder l'acquis et éviter une compétition anarchique et destructrice.

Dans une situation difficile, les citoyens, quels que soient leurs intérêts particuliers, ont tendance à s'accrocher aux autorités qui détiennent le pouvoir d'intervention, lesquelles autorités demeurent essentiellement nationales.

Il en résulte que, dans chaque pays, se détermine un parallélogramme de forces dont la résultante n'est pas du tout néces-

sairement compatible avec celle des parallélogrammes de forces des pays associés. En période de conjoncture difficile, l'anarchie du marché vient se joindre ainsi à celle des programmations contradictoires, chacun tentant d'exporter sur son voisin ses principales difficultés sans que ceci puisse conduire à terme à autre chose qu'à aggraver les difficultés communes. L'inexistence d'un arbitre, reconnu par tous, capable d'assumer la représentation de l'ensemble des intérêts et des idéologies en cause, l'absence d'un centre d'intégration des volontés politiques au niveau communautaire, ne peut que rendre les mécanismes institutionnels communautaires trop abstraits, trop secrets, trop désincarnés, incapables dès lors de déterminer, et encore moins d'imposer, une ligne généralement acceptable par l'ensemble des citoyens européens.

A partir du moment où il devient nécessaire de choisir, de déterminer des priorités, d'intervenir sur le processus de développement puisque les mécanismes spontanés n'y suffisent plus ou entraînent des perturbations graves, l'heure de la politisation communautaire s'impose inexorablement. Dans notre monde moderne, une telle politisation suppose un contact direct avec l'opinion publique, non seulement pour choisir une voie, mais pour s'assurer que celle-ci, une fois déterminée, sera respectée en apparaissant comme le résultat de la volonté légitimement exprimée de l'ensemble des intéressés. L'élection du Parlement européen au suffrage universel apparaît donc ainsi non point comme un simple complément à l'édifice communautaire déjà réalisé, mais comme le début nécessaire d'un changement qualitatif permettant d'aller au-delà, d'introduire un élément de flexibilité et "d'adaptabilité" que le système actuel ne permet plus.

S'il est donc vrai que le problème des pouvoirs et des compétences du Parlement européen n'est pas juridiquement lié à celui de l'élection au suffrage universel, il serait malhonnête de nier l'étroite relation socio-politique entre les deux. Personne ne se battra pour l'élection d'un Parlement européen dont il serait entendu que les pouvoirs demeureraient ce qu'ils sont actuellement et les compétences étroitement limitées à ce qui a été défini dans les traités et leur jurisprudence ultérieure. L'élection du Parlement européen est certes un point d'arrivée, dans la mesure où il s'agit de la mise en application, enfin, des articles 21, 138 et 108 des traités de Paris et de Rome, mais c'est aussi un point de départ et c'est bien ce qui ressort de tous les documents sur l'Union européenne élaborés tant par la Commission que par le Parlement lui-même ou par M. Tindemans.

L'élection n'a d'intérêt que si elle permet de débloquer une situation dont tout le monde comprend qu'elle devient de plus en plus intolérable. Il serait vain de vouloir passionner l'opinion en lui expliquant que le recours à l'élection directe ne changera rien aux mécanismes existants, à la nature et au sens des décisions qui seront prises.

Il faut, toutefois, donner acte à ceux qui défendent une position restrictive qu'il faudra de nouvelles décisions essentielles, à ratifier, comme l'acte prévoyant les élections directes lui-même, par les instances constitutionnelles des divers Etats-membres pour modifier les rapports institutionnels existants et étendre les pouvoirs et compétences communautaires. La reconnaissance de ce fait devrait suffire à écarter les objections de bonne foi émises contre la ratification de l'acte signé le 20 septembre par les ministres des affaires étrangères. Le débat sur ce qu'il faudra faire ensuite, dans le cadre de la prospective

générale du développement communautaire devra constituer l'un des éléments de la campagne électorale ultérieure.

III. ELECTIONS ET CAMPAGNE ELECTORALE

Ces considérations impliquent que la campagne électorale sera au moins aussi importante que l'élection elle-même. Il faut que l'opinion publique soit, pour la première fois, placée clairement en face des choix réels qu'il convient d'effectuer pour pouvoir avancer, dans quelque sens que ce soit. Par exemple, faut-il maintenir une agriculture coûteuse dans des régions peu propices à la production agricole par souci de protéger l'emploi ou de contribuer à lutter contre la faim dans le monde, ou faut-il accepter une plus grande division du travail, fondée sur une répartition des marchés de production et de vente dans le cadre d'un nouvel ordre économique mondial et ceci jusqu'à quel point ?

Faut-il admettre le déplacement d'industries entières vers le Tiers-Monde au risque d'imposer des reconversions massives dans des régions de la Communauté qui sont souvent celles qui connaissent les difficultés maximales ? (Exemple du textile) Peut-on pratiquer une politique d'ouverture extérieure, éminemment souhaitable dans le cadre d'un nouvel ordre économique mondial sans en tirer les conséquences pour une politique de restructuration de l'emploi et de création d'activités impliquant de vastes transferts de ressources de régions riches à régions pauvres et de pays riches à pays pauvres ?

Peut-on dès lors, séparer la politique d'élargissement d'une politique de solidarité active à l'intérieur de la Communauté ? Cela a-t-il encore un sens de séparer la politique extérieure de la politique commerciale commune et de la politique intérieure dans l'état de développement organique où sont parvenus nos sociétés évoluées ; quels sont les choix globaux que cela ouvre ?

On voit donc que les problèmes liés à l'Union économique et monétaire, au développement de la politique sociale, à l'expansion de la politique régionale, à l'aménagement du territoire sous responsabilité commune, à l'attitude de l'Europe en face du nouvel ordre économique mondial à établir, aux limites de la Communauté, au rôle de la Communauté dans les relations internationales, sont strictement inévitables et interdépendantes. Ne pas y répondre c'est encore y répondre par le repli sur la loi du plus fort et la désagrégation vraisemblable des espoirs politiques que l'on avait mis dans les Traités.

Ceci implique que des élections européennes sérieuses, accompagnées d'ailleurs d'une discussion des partenaires sociaux au niveau de l'Europe entière (comme cela se fait actuellement dans le cadre de chaque Etat national), entraînent inévitablement des options politiques qui ne constituent pas l'addition des options politiques de chaque parti existant dans chacun des pays.

Il ne suffit pas de rassembler sous des étiquettes communes des formations se réclamant de vagues idéologies plus ou moins convergentes mais de provoquer des regroupements suffisamment cohérents autour des problèmes concrets pour choisir et imposer des solutions praticables et transnationales. L'élection européenne conduit ainsi inévitablement, si elle doit être sérieuse et répondre aux aspirations de ses promoteurs, vers des regroupements politiques allant bien au-delà d'une redistribution des étiquettes. Le débat pré-électoral doit être un élément essentiel de la pré-détermination du contenu de l'Union européenne et des regroupements politiques adéquats.

CONCLUSION

Il existe donc un lien indissoluble entre le débat global sur la perspective de l'Union européenne, le regroupement des forces politiques et la dynamique de l'élection directe.

Si pour des raisons tactiques ou juridiques, on peut comprendre que l'on sépare ces divers éléments, au niveau de la dialectique créatrice de l'avenir ils sont inséparables et il est essentiel que tous ceux qui ont des responsabilités en prennent conscience, et en tirent les conséquences pratiques. La voie des élections européennes n'est pas une solution de facilité qui résoudra par miracle tous les problèmes. Elle est, au contraire, la voie du courage qui doit permettre aux citoyens européens d'assumer effectivement leur destin et d'intervenir en hommes libres dans la détermination de leur avenir.

C'est bien davantage un défi de civilisation qui est posé actuellement aux Européens, à l'intérieur comme à l'extérieur de la Communauté, qu'un conflit purement institutionnel concernant avant tout des juristes ou des appareils de partis.

On peut légitimement répondre à ce défi de manière très différente, tant en ce qui concerne les finalités que les moyens d'y parvenir, mais il n'est plus possible de ne pas y répondre et c'est ce qui fait tout l'intérêt des prochaines élections européennes.

Raymond RIFFLET

(Directeur général à la Commission des Communautés Européennes.)

FEDECHOSSES - Pour le Fédéralisme

Revue fédéraliste trimestrielle

c/o J. E. F. 28, rue Sala
69002 LYON

ABONNEMENT : 20 F

ABONNEMENT DE SOUTIEN : 50 F

ABONNEMENT MERITANT : 250 F

Tout versement à la souscription permanente . . . par mandat, C.C.P., chèque bancaire à l'ordre de Jean-Luc PREVEL.

"TRIBUNE SOCIALISTE", hebdomadaire du P.S.U., publie dans son n° 726 (semaine du 20 au 26 janvier) un dossier sur les oppositions en U.R.S.S. et entre autre l'appel suivant de Jiri PELIKAN, exilé politique tchécoslovaque, pour le **droit à l'opposition** dans les pays de l'Est européen.

Nous souscrivons pleinement à cet appel que nous nous permettons de reprendre car il nous paraît nécessaire de lui donner la plus large diffusion possible.

FEDECHOSSES

TRIBUNE SOCIALISTE, 9, rue Borromée - 75015 PARIS - 4 F

le droit à l'opposition

par Jiri PELIKAN

Tandis que les efforts de Brejnev pour renforcer la cohérence du camp soviétique sous la direction de Moscou atteignaient leur point culminant au mois de novembre dernier, à la réunion au sommet des pays du pacte de Varsovie à Bucarest, où il s'efforçait de mieux faire face à la crise économique et idéologique qui se développe actuellement dans les pays de l'Est, des phénomènes nouveaux s'y font jour échappant au contrôle des appareils et des partis au pouvoir.

En Pologne s'est créé un « Comité pour la défense des ouvriers » ; il a l'appui de représentants des intellectuels, des ouvriers, des catholiques et des jeunes. Malgré les efforts des autorités pour le faire taire, par la menace et la répression, il poursuit son œuvre, publie son bulletin, collecte de l'argent, élargit son audience. Pour la première fois dans les pays de l'Est, plus de 900 ouvriers d'Ursus se sont adressés au premier secrétaire du Parti, en l'occurrence Gierek, pour lui demander le retour de leurs camarades licenciés.

En Tchécoslovaquie, l'opposition socialiste ne manque pas une occasion de faire entendre sa voix : elle multiplie les déclarations, les tracts, les journaux, et même les livres clandestins. Elle réclame la libération des prisonniers politiques. L'arrêt de la répression, le départ des troupes soviétiques stationnées dans le pays, conditions nécessaires à leurs yeux pour toute solution socialiste à l'actuelle crise du régime.

En Allemagne de l'Est, pour la première fois depuis des années, les écrivains les plus connus ont protesté contre l'expulsion du poète et chanteur Wolf Bierman.

un socialisme libéral

En Union soviétique, où jusqu'à une date récente le mouvement ne dépassait pas le stade des protestations

contre la répression, et de la défense des droits civiques, des courants nouveaux apparaissent qui se montrent favorables à une alternative socialiste ; les uns à l'intérieur avec Roy Medvedev, les autres parmi les « dissidents » émigrés, dont la silhouette prophétique de Soljenitsyne masquait jusqu'ici l'existence. Un groupe vient de présenter à Paris leurs recherches pour « une alternative démocratique en URSS » dans un ouvrage où se font entendre les accents du socialisme libéral, qui s'opposent aux positions nettement conservatrices de Soljenitsyne et de l'équipe de « Continent » (1).

L'aspect essentiel de tous ces phénomènes, c'est qu'ils ne s'en tiennent plus à une simple protestation négative, mais recherchent une alternative aux régimes actuels, et tout particulièrement, une alternative socialiste. Il est encore trop tôt pour dire si ces courants pourront résister à la répression et au spontanéisme qui caractérise aussi cette opposition. Il n'est pas exclu que ce soient là les noyaux d'où pourront surgir au cours de luttes dures, et au travers de la recherche idéologique, des mouvements politiques mieux structurés. Mais une chose est claire : c'est là le début d'une lutte pour le droit à l'opposition politique dans les pays de l'Europe de l'Est.

Celle-ci n'a pas pour objet de mettre fin au socialisme ; au contraire : elle se bat pour son renouveau. Elle ne veut pas être clandestine ; au contraire : elle veut être reconnue par les autorités afin de pouvoir développer son action politique, dans le cadre des lois existantes. En effet, les constitutions et les lois de ces pays n'excluent pas la liberté d'expression et la pluralité politique. Mais elle n'entend pas non plus céder devant la répression et le chantage exercés par les appareils bureaucratiques. Comme il ne s'agit plus seulement des groupes d'intellectuels mécontents, mais d'une alliance entre intellectuels progressistes, ouvriers et jeunes, il ne sera pas facile de détruire cette opposition nouvelle par de simples mesures administratives. La lutte sera encore longue et dure, mais il n'est plus possible de l'arrêter.

un « socialisme différent »

Elle concerne aussi la gauche en Europe occidentale ; si elle veut vraiment un « socialisme différent », avec plus de liberté pour la majorité des citoyens, elle ne peut pas être indifférente à la lutte de l'opposition dans les pays de l'Est pour le droit à l'existence. On ne saurait affirmer qu'en Occident le socialisme implique la pluralité des partis et le droit à l'opposition ; en même temps que l'on accepte que ces principes soient niés dans les pays de l'Est se réclamant du socialisme. L'on ne saurait non plus justifier cet état de choses par des « particularités historiques », ou « géographiques », non plus qu'en invoquant « une tradition différente ». Si l'on veut rester conséquent et dans l'intérêt même de la crédibilité du

socialisme en Occident, il faut que la gauche soutienne ouvertement le droit à l'existence de l'opposition dans les pays de l'Europe de l'Est.

On affirme souvent, dans la gauche, que « les abus de pouvoir et les violations du droit le plus élémentaire des gens, tels que la censure et la répression » sont en contradiction avec la nature même du régime socialiste. Mais l'on pourrait aussi

poser la question à l'envers : les régimes existant dans ces pays peuvent-ils survivre sans ces abus et ces violations, c'est-à-dire sans censure et sans exercer de répression sur ceux qui pensent autrement ? Si tel est le cas ces régimes peuvent-ils légitimement se réclamer du socialisme ? Peuvent-ils prétendre à la solidarité de la gauche occidentale, et de ceux qui croient à l'alternative socialiste ?

Que les partis et mouvements de gauche se montrent plus critiques à l'endroit de l'URSS et des pays de l'Est, c'est une bonne chose, qu'ils critiquent les cas concrets de violation des droits civiques, c'est également positif ; mais le temps est venu d'aller plus loin et de s'interroger sur la nature même de ces régimes et des relations qu'il faut avoir avec eux et avec l'opposition dans les pays de l'Est. C'est là que la vraie bataille commence.

J.P. ■

(1) Voir l'article ~~de~~ de Vadim Balaserkovski.

LIBERTE DE LA HONGRIE, LIBERTE DE L'EUROPE.

13 novembre 1956 : la résistance hongroise est écrasée. La force brute de la raison d'Etat l'emporte une fois de plus sur le refus populaire de l'asservissement et de la tyrannie.

Les puissants ont retenu la leçon : Athènes, Prague, Santiago... Seule encore une minorité tient pour vaines les aspirations à un supplément de liberté et de démocratie, pour nulles les chances d'un projet socialiste, qui feraient bon marché des préférences du mentor américain ou russe. La plupart s'abandonnent aux délices des compétitions électorales oubliant que le suffrage universel est un acquis fragile, ou cultivent obsessionnellement des revendications catégorielles, s'interdisant de satisfaire les besoins des masses.

Transcendant la logique du profit ou celle du parti unique (celle qu'Imre Nagy eut l'impardonnable audace de mettre à mal), la loi d'airain de l'équilibre bipolaire menace ici nos libertés, condamne là toute perspective de libération.

Faut-il imputer cet état de choses au capitalisme ? Mais alors : quid de la doctrine Brejnev ? Faut-il l'imputer au communisme ? Mais alors quid de nos souverainetés limitées (Au fait, est-ce bien celles-là, M. Debré, que vous voulez défendre ?).

Devons-nous accuser les Américains et / ou les Russes d'"esprit de conquête" ?

Non, la vérité est autre. Inutile de chercher ailleurs une responsabilité que nous, Européens, portons tout entière.

Enoncé du problème : comment substituer à la (fausse) paix américaine et russe une situation moins belliqueuse et moins répressive ?

Solution : en introduisant dans l'équilibre mondial de nouveaux pôles de puissance. Qui d'autres que les Européens (après les Chinois) peuvent le faire ? Personne. C'est donc bien sur nos épaules que pèse la responsabilité d'Athènes, de Prague ou de Santiago... et déjà de Budapest, il y a vingt ans. Point d'échappatoire. La nation n'est plus en Europe un lieu de résistance, encore moins de progrès. C'est un lieu de conservation, voire de réaction.

Qu'une nation se dresse pour en finir avec la terreur ou la pauvreté. Elle est muselée.

Que l'Europe, ni antiaméricaine, ni antisoviétique, fédère ses nations, offrant au monde l'image d'une société nouvelle plus juste et plus fraternelle et l'avenir, à Budapest, aura un goût de liberté, de pluralisme et d'indépendance.

Bernard BARTHALAY.

hongrie

le pourquoi de Budapest.

Lorsque l'on évoque la dépendance des pays de l'Europe Centrale et Orientale de l'Union Soviétique et les événements qui y ont conduit, on parle surtout de l'insurrection de Budapest en 1956 (qui n'était d'ailleurs pas limitée à la capitale de la Hongrie, mais avait embrasé le pays tout entier), les démonstrations de Berlin Est et de Poznan, et bien sûr l'écrasement du printemps de Prague en 1968. On parle peu de la période de l'immédiate après guerre, fertile pourtant elle aussi en événements dramatiques : l'exécution de Nicolas Petkov en Bulgarie, le suicide (ou l'assassinat) de Jan Massaryck, l'exécution de Rajk, de Slansky (voir l'aveu et l'histoire tragique d'Arthur London) etc.

C'est pourquoi, au moment où l'on se souvient de Budapest à l'occasion du XXe anniversaire du soulèvement, il nous paraît utile de retracer brièvement les événements qui en onze ans, de 1945 à 1956, y ont abouti.

En effet, la Hongrie fut l'un des pays où l'Union Soviétique voulut donner l'impression, dès la deuxième guerre mondiale, de respecter pour un temps les accords de Yalta. Ces accords, qui n'ont jamais constitué un traité en bonne et due forme, consistaient, on le sait, en une sorte de "gentlemen's agreement" sur le partage de l'influence des deux camps, l'Union Soviétique et les Occidentaux, dans les divers pays de l'Europe Centrale et Orientale. En vertu de cet accord, la Hongrie devait être ouverte à part égale, 50 % - 50 %, à l'influence soviétique et à l'influence des puissances occidentales (il en avait été de même pour la Yougoslavie et il est intéressant de souligner que la première dispute entre Tito et Staline avait son origine dans le fait que Tito ne voulait pas ouvrir à cette époque son pays à l'influence occidentale et ramener à Belgrade le Roi de Yougoslavie en exil à Londres, comme Staline l'avait promis à ses partenaires occidentaux).

Par conséquent, on commença par installer dans la Hongrie libérée des nazis par les troupes soviétiques, un gouvernement provisoire, présidé par un général traditionaliste, composé de représentants des partis politiques qui, dans l'opposition légale ou clandestine, avaient combattu entre les deux guerres la politique pro-allemande du pays. Ce gouvernement provisoire devait organiser des élections et l'on peut affirmer que ces dernières, qui se sont déroulées à l'automne 1945, furent réellement libres. De nombreux partis politiques de tendance conservatrice, libérale, social-démocrate et agrarien progressiste, et bien sûr communiste, y avaient présenté leurs propres candidats et les électeurs avaient voté au scrutin secret sans subir la moindre intimidation. Tout juste avait-on noté que le parti communiste, sorti fraîchement de la clandestinité, disposait de moyens matériels énormes pour sa propagande et son organisation grâce à l'aide directe des soviétiques. Il faut ajouter aussi que, sur le conseil "amical et pressant" des soviétiques, on avait décidé d'organiser avant les élections générales les élections communales du Grand Budapest, pour lesquelles socialistes et communistes se présentaient sur une liste unique. L'U.R.S.S. et les communistes hongrois croyaient en effet qu'ainsi cette liste Socialiste-Communiste obtiendrait la majorité absolue et créerait une situation psychologique très favorable pour la suite des événements.

Cependant, ce calcul fut déjoué par les électeurs hongrois car la population urbaine et ouvrière du Grand Budapest a voté à plus de 50 % pour le parti des petits propriétaires terriens, c'est-à-dire des petits agriculteurs. Ce fut ce même parti qui, quelques semaines plus tard obtint près de 60 % des suffrages aux élections générales dans le pays tout entier, les socio-démocrates et les communistes (séparés à nouveau) en recueillant respectivement 17 %. La surprise de l'Union Soviétique fut totale : le parti communiste hongrois fut fortement réprimandé pour s'être à ce point trompé dans ses prévisions et avoir en même temps trompé son grand allié, lequel n'aurait sans doute pas laissé se dérouler les élections librement s'il en avait prévu le résultat. Il aurait alors agi comme en Pologne, en Roumanie et en Bulgarie où de telles élections libres n'ont jamais eu lieu après la deuxième guerre mondiale, et où du reste les accords de Yalta avaient attribué à l'Union Soviétique une influence prépondérante par rapport aux Occidentaux.

L'erreur était faite en Hongrie, il fallait la rattraper. C'est alors que commença l'application du fameux procédé du "salami" qui consistait à diminuer l'influence du parti vainqueur des petits propriétaires terriens, et aussi du parti social-démocrate qui entre temps avait retrouvé sa totale indépendance vis à vis des communistes, en séparant par tranches successives des groupes de militants et de députés de leur parti en les accusant de complots imaginaires, de passé pro-nazi, inventés de toutes pièces, etc. Tout ce travail était mené par la police soviétique qui était malheureusement entièrement entre les mains du parti communiste.

Mais les principaux événements qui permirent le déroulement du processus, en annulant les effets de la victoire électorale écrasante des non communistes, en octobre et novembre 1945, sont cependant peu connus hors de Hongrie. Ils débutèrent par l'arrestation de Bela Kovacs, Secrétaire Général du parti majoritaire des petits propriétaires terriens, qui était en même temps Ministre de l'Agriculture, au printemps de l'année 1947, directement par l'Armée Rouge. Cette dernière s'est vue "acculée" à cette intervention directe dans les affaires hongroises car les moyens constitutionnels hongrois ne permettaient plus au parti communiste, et à la police politique d'agir. Pour arrê-

ter un député, il fallait en effet obtenir du Parlement la levée de son immunité. Or, ceci avait été refusé par le Parlement hongrois à deux reprises à l'unanimité de ses membres, moins les députés communistes (ils étaient 70 sur 420).

La nuit suivant le deuxième refus, l'armée soviétique procédait à l'arrestation du Ministre. Le Gouvernement hongrois essaya de réagir en s'adressant bien sûr à la Commission de contrôle alliée, et en particulier à ses membres américains et britanniques. Ces derniers lui firent comprendre qu'ils ne pouvaient rien faire et lui conseillèrent d'accepter la situation. C'est ce que le gouvernement fit. Or, quelques semaines plus tard l'on apprit que Bela Kovacs, le Ministre arrêté, avait fait des "aveux complets" en prison qui compromettaient le Président du Conseil des Ministres lui-même et le Président de l'Assemblée Nationale, tous deux leaders du parti majoritaire des petits propriétaires terriens, dans le "complot anti-soviétique".

Cette nouvelle fut publiée le jour où le Président du Conseil se trouvait en visite officielle à l'étranger. Sa démission immédiate fut exigée et son fils, âgé de cinq ans, fut

retenu en otage. Il signa bien entendu sa démission. Le Président de l'Assemblée Nationale, lui, choisit de quitter le pays clandestinement.

Ces événements ne marquèrent que le début de la liquidation de tout le pluralisme politique en Hongrie. Mais il est clair, à partir de ce moment là, que plus aucune véritable résistance politique n'était possible ; le reste suivit d'ailleurs rapidement.

Le parti des petits propriétaires terriens, vainqueur des élections libres de 1945 "éclatait" sous la pression des événements en plusieurs fractions, lesquelles furent anéanties les unes après les autres, une partie des députés étant arrêtée, l'autre passant clandestinement en exil.

La création d'un parti unique des travailleurs par la fusion du parti social-démocrate avec le parti communiste fut aussitôt mise à l'ordre du jour et menée tambour battant. Les socio-démocrates qui s'y opposèrent furent emprisonnés. Simultanément fut engagé le procès contre le primat de Hongrie, le Cardinal Archevêque Josef Mindszenty. Ce n'était certes pas un homme de gauche, mais incontestablement un homme de caractère qui avait déjà été arrêté par les nazis.

Son procès fut retentissant, fabriqué de toutes pièces, et l'on vit apparaître le Cardinal, après ses interrogatoires, complètement brisé, sans réaction aucune, récitant comme un automate la leçon apprise sous la torture pour avouer toutes les horreurs et tous les crimes qu'il avait commis.

Ceux qui ont lu et vu "l'Aveu" pourront aisément imaginer la scène.

Après les socio-démocrates et le primat de Hongrie, vint le tour des communistes hongrois, n'ayant pas



passé les années d'avant et pendant la guerre à Moscou, mais dans les pays occidentaux et ayant, comme le Tchecoslovaque Arthur London, servi dans les brigades internationales de la guerre civile espagnole. Leur représentant le plus marquant fut Laszlo Rajk, Ministre de l'Intérieur, puis Ministre des Affaires Etrangères. Il fut pendu en 1949 pour trahison "tj-tiste".

A cette époque, les persécutions, menées par le Gouvernement hongrois, entièrement entre les mains du Parti communiste, et sa police politique, prirent une tournure délirante. Janos Kadar, l'actuel chef communiste hongrois depuis 1956, fut également jeté en prison à cette époque et atrocement torturé.

Cette terreur dura jusqu'en 1953, pour connaître un répit avec l'appel, à la tête du gouvernement, d'Imre Nagy, qui fut plus tard Président du Conseil durant

ERRATUM au n° 15 - 16

Notre rubrique "Mon P'tit doigt Fédéchoses" du dernier numéro a été signé du nom de Francis MANTES par une erreur de la rédaction. Nous le prions ainsi que nos lecteurs de bien vouloir nous en excuser.

Auriculus

l'insurrection d'octobre 1956. Il essaya de transformer et d'améliorer profondément la situation politique, mais fut rapidement contré par Moscou et la majorité stalinienne des communistes hongrois qui le renvoyèrent.

Cependant son renvoi fut la goutte d'eau qui fit déborder le vase. Le pays n'en pouvait littéralement plus et avec lui toute la "base communiste", car il ne faut pas oublier que le PC hongrois avait à cette époque environ un million de membres sur une population de neuf millions.

Une nouvelle résistance politique s'organisa cette fois-ci dans les milieux de la jeunesse universitaire communiste et des intellectuels communistes.

A la suite des incertitudes politiques de Moscou, après la mort de Staline, marquée par la liquidation de Bériia, l'événement du premier successeur de Staline, Malenkov, et son remplacement par Kroutchev, cette résistance pris peu à peu de l'ampleur. L'on connaît la suite qui fit tant parler d'elle ces derniers temps, précisément dans les milieux du parti communiste français : la publication en Occident du rapport secret présenté par Kroutchev au XXe congrès du parti communiste soviétique au début de l'année 1956, et condamnant la répression stalinienne, l'agitation en Pologne se traduisant par les émeutes sanglantes de Poznan, le changement de gouvernement imposé contre la volonté des Russes par la "base communiste" du pays - Gomulka devenant chef du PC et Président du Conseil début octobre 1956.

Les Hongrois auraient voulu faire de même en évitant le recours à l'action violente. Cependant les chefs communistes hongrois refusèrent de suivre l'exemple de leurs homologues polonais et choisirent d'écraser les manifestations par la force.

Celles-ci commencèrent à Budapest dans le calme dans l'après-midi du 23 octobre 1956. Le soir même, la police politique hongroise tira sur la foule. A partir de ce moment, plus rien ne pouvait arrêter l'insurrection de la capitale, puis du pays tout entier. Plus personne ne pouvait imposer la modération. La jeunesse hongroise, communiste et non communiste confondue, l'armée hongroise, la police à l'exception de la police politique, se soulevèrent contre le régime et contre l'occupant soviétique. Ils exigèrent leur départ, la neutralité du pays et un retour à une démocratie parlementaire pluraliste.

Il est évident que l'U.R.S.S., très hésitante au cours des premières journées, ses troupes sur place étant complètement médusées, débordées par les événements, ne pouvait pas accepter un tel changement, comme elle ne l'a pas accepté douze ans plus tard à Prague, bien qu'alors le calme régna dans les rues.

Pourtant Moscou sait, nous en sommes convaincus, que le problème demeure entier dans tous les pays de l'Europe Centrale et Orientale et qu'il se pose désormais à l'intérieur même de l'Union Soviétique.

Les dirigeants soviétiques auront-ils la force morale, la capacité de s'adapter, de chercher une issue à cette impasse historique par des réformes profondes ? De telles réformes sont-elles seulement imaginables ? L'avenir est lourd de ces questions pour l'Est comme pour l'Ouest ...

Thomas PHILIPPOVICH

Thomas Philippovich, réfugié hongrois est militant du Parti Socialiste et secrétaire international du "Conseil des Communes d'Europe". Il s'exprime dans nos colonnes à titre personnel.

Abonnez-vous à FEDECHOSES, la seule revue Fédéraliste qui accélère la pousse des cheveux.

AVANT



APRES



Nous remercions Bernard Coudret (secrétaire-adjoint du Mouvement Fédéraliste Européen) et Olivier Gordiani (responsable lycéen de la Jeunesse Européenne Fédéraliste Rhône-Alpes) de leur aimable collaboration à notre campagne d'abonnement.

TRAVAILLEURS IMMIGRES

Extrait du Bulletin quotidien de L'Agence EUROPE du 8 - 10 - 1976

EDITORIAL

Les élections européennes et les travailleurs migrants



Le gouvernement français vient d'adopter une réglementation concernant le vote des ressortissants français résidant à l'étranger, notamment auprès des Consulats et des Représentations diplomatiques. Dans les dernières élections en RFA nombreux ont été les électeurs qui ont voté "par correspondance". Les Britanniques qui résident en permanence à l'étranger s'organisent pour pouvoir exercer le droit de vote dans le pays de résidence. Les Italiens sont obligés, s'ils veulent voter, de rentrer chez eux, tout en ayant pris soin, auparavant, de vérifier leur inscription dans les listes électorales.

Nous parlons évidemment ici des élections "nationales". Mais le problème se posera bientôt sur le plan européen, étant donné que chaque Etat devra établir la procédure électorale pour les premières élections européennes, qui auront lieu, en principe, au printemps 78. Il est évidemment souhaitable que pour cet aspect particulier, de la possibilité offerte à chacun d'exercer son droit de vote, il n'y ait pas de différences trop flagrantes entre les différentes procédures, car ceci aboutirait à une discrimination des électeurs en raison de leur nationalité, ce qui est en contradiction évidente avec les principes communautaires et démocratiques. Si l'on examine le problème de plus près, on peut constater que les victimes de cette discrimination seraient essentiellement les travailleurs migrants, et plus particulièrement les travailleurs migrants italiens qui constituent le gros de la masse des travailleurs migrants communautaires, et dépassent le million d'unités.

Ces travailleurs ont "théoriquement" la possibilité de rentrer dans leur pays d'origine, mais l'on sait que des difficultés de tout genre empêchent l'exercice de cette faculté, si bien que selon de récents relevés, on a estimé à environ 15% du total le nombre de ceux qui en ont profité. L'on sait également que c'est surtout suite à l'intervention des partis disposant d'une organisation puissante et capillaire que le déplacement de travailleurs migrants à l'occasion d'élections nationales peut s'effectuer.

Cette situation n'a pas échappé aux parlementaires européens et le 15 septembre un amendement à la résolution sur les élections européennes avait été présenté par MM. Bersani, Girardin et Pisoni, demandant que la Convention prévoit "la possibilité concrète pour tous les citoyens européens et en particulier les travailleurs migrants d'exercer leur droit de vote dans le pays où ils travaillent". Cet amendement fut ensuite retiré (cfr. EUROPE du 16 septembre). M. Ettore Anselmi, directeur de l'hebdomadaire des travailleurs italiens "Sole d'Italia" soulève maintenant de nouveau ce problème, en observant que dans la situation actuelle il faudra essayer de réaliser une série d'accords bilatéraux, puisque la Convention renvoie aux procédures nationales. La conclusion de ces accords bilatéraux, ajoute M. Anselmi, sera très difficile notamment avec certains pays (il cite l'Allemagne, Les Pays - Bas et le Danemark). Le gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne (c'est-à-dire le pays hôte du plus grand nombre de travailleurs migrants) aurait déjà communiqué à ses partenaires qu'il ne consentirait pas à des ressortissants étrangers d'organiser sur son propre territoire quelque forme que ce soit d'organisation d'élections au suffrage universel.

Il va de soi qu'il ne s'agit pas d'un problème dont la solution puisse être trouvée unilatéralement, mais dont la solution ne devrait pas non plus être unilatéralement empêchée. C'est donc un arrangement communautaire qui devrait intervenir. Les travailleurs migrants ne peuvent pas être "techniquement exclus" de l'exercice de leurs droits électoraux. D'autant plus ne peuvent-ils pas l'être lorsqu'il s'agit d'élections "européennes". Faut-il souligner que ce sont eux qui ressentent davantage que toute autre catégorie, le fait "européen"? La Communauté qui a compris depuis quelque temps combien est importante la protection des droits du citoyen, ne peut négliger cet aspect essentiel. Les partis, et notamment les "fédérations de partis" qui prennent forme en vue des élections européennes, ne peuvent le négliger non plus. Elles pourraient fournir une preuve concrète de leur appréciation de ce fait, en suscitant pour les élections européennes des candidatures de travailleurs migrants, les premiers et véritables citoyens de l'Europe.

communiqué

A PROPOS DES BASQUES DEPORTES A L'ILE D'YEU

QUE D'YEU LES AIT EN SA CEINTE GARDE !!

(Saint-Ponia dixit)

POINT DE VUE DE LA LIGUE FRANÇAISE DES DROITS DE L'HOMME
(distribué à l'île d'Yeu le soir de Noël)

« Nous nous sommes rendus à l'île d'Yeu afin d'y rencontrer les neuf Basques faisant actuellement l'objet d'arrêtés d'assignation à résidence. Nous souhaitons être mieux informés tout à la fois sur leur situation juridique et sur les conditions de ce que l'on peut malheureusement appeler leur détention.

Ces deux femmes et ces sept hommes font tous l'objet de mesures arbitraires. Ils se sont vus signifier un arrêté restreignant leur liberté alors qu'ils ont tous ou vont tous avoir la qualité de réfugié politique.

Certains ont fait l'objet d'un arrêté d'assignation à résidence après être sortis libres d'une audience judiciaire.

Les deux jeunes femmes Maria Asuncion ARANA et Maria Teresa GURRUDI ne sont à l'île d'Yeu que parce qu'elles sont fiancées, l'une et l'autre, à des Basques qui n'ont pas l'air de plaire au Gouvernement de Madrid, ni par voie de conséquence à celui de Paris.

Quant aux conditions de la surveillance exercée par une compagnie de CRS et de nombreux policiers en civil, on en aura une idée suffisante lorsqu'on saura qu'invités par un habitant de l'île d'Yeu à une rencontre entre les Basques et plusieurs habitants de l'île, nous avons été suivis jusque dans cette demeure privée par trois CRS en-civil que nous avons dû littéralement mettre à la porte.

EN SOMME NOUS AVONS PU VOIR QUE DES METHODES D'ARBITRAIRE GOUVERNEMENTAL ET POLICIER CONTRE LESQUELLES NOUS AVONS LUTTE AU TEMPS DU GOUVERNEMENT DE VICHY ET DE L'OCCUPATION SONT, AUJOURD'HUI ENCORE, UTILISEES EN FRANCE, ET CE AU MEPRIS DE LA TRADITION DE TERRE D'ASILE DONT NOTRE PAYS S'EST LONGTEMPS HONORE.

Les Basques ne peuvent sortir ni librement ni isolément. Ils ne sont dans les limites pourtant étroites de l'île pas libres de leurs déplacements.

Monsieur Henri NOGUERES,
Président de la Ligue Française des Droits de l'Homme.



OTTERRE D'ASILE



torchon et coup de torchon.

Si je l'osais, je me contenterais de reproduire la critique de **Qu'est-ce qui fait courir les autonomistes ?** (1) faite par Pierre J. Simon dans le n° 6 de l'excellente revue dont il est responsable : **Pluriel** (2) : "les auteurs ont peu d'idées, mais elles sont simples." J'ajouterais qu'ils n'ont de l'orthographe qu'une connaissance approximative : par exemple, p. 193, "les contradictions n'y ont pas manquées" ; p. 226 : "comme en ateste ces principes d'Allibert" ; p. 283 : "la tactique que devrait employer les révolutionnaires". On imagine ce que cela peut donner quand il s'agit de noms propres (cf. plus haut Allibert pour Alibert ; p. 98 la même personne s'appelle tantôt Guiomar, tantôt Guiomard, etc.) et surtout quand nos auteurs citent de l'occitan : p. 219 on écrit "qu'es acquo", p. 225 "le Troussor dou felibrige", etc. Bref, des fautes, il en pleut, et qu'on n'accuse pas les typos, n'est-ce pas. Broutilles ? Je ne le pense pas. Ces fautes sont trop corroborées par d'autres qui, elles, sont impardonnables. Nos compères, à l'évidence, ne connaissent guère le français. Voici quelques échantillons de leur style :

page III, il est question de l'Union démocratique bretonne. "Parti réformiste d'idéologie nationaliste, il ne conçoit son rôle révolutionnaire qu'au travers la propre place qu'il se donne dans le processus qu'il croit voir à l'oeuvre. Les francisés se désaliènent, autrement dit l'U.D.B., qui se veut leur conscience, les éclairent (sic) sur leur nature profonde, qui est avant tout et surtout de redevenir bretons !"

page 164 : "Malgré un style différent du C.O.E.A., aussi élitaire que le sien est basiste, Lutte occitane n'a pas réussi à être autre chose qu'un groupe de pression régional qui ne prétend plus que travailler à "la réforme intellectuelle et morale des larges masses", dans l'optique d'une énigmatique révolution culturelle occitane qui ferait l'économique (sic) de la révolution socialiste."

page 169 : "C'est dans leur totalité que les mouvements minoritaires ressortent (sic) d'une idéologie petite propriétaire, qui trouve à s'exprimer sous un mode caricatural par une "autonomisme autogestionnaire" dans la lignée proudhonienne qui parle de réalisation de l'individu et de solidarité nationale."

Le lecteur courageux, ou décidé à rigoler un bon coup, fera sa propre moisson : à chacun ses découvertes.

On pourrait conclure, de façon tranchante, en conseillant à ces professeurs de Paris VIII (mais oui !) de ne plus jamais écrire une ligne, puisqu'ils ne savent pas ; mais surtout parce qu'ils révèlent, par leur charabia même, l'extrême confusion des "idées" qui les habitent. N'en ayant guère, ils se trouvent dans l'obligation de tirer à la ligne. Ils ont voulu mettre en évidence "le rôle du nationalisme dans le mouvement linguistique minoritaire (p.238), et dans toute agitation "régionaliste" ils décelent un nationalisme plus ou moins honteux, rien d'autre. C'est déprimant que deux cerveaux copulent pour pondre un tel oeuf. Je reprends la fin de la critique de Pierre J. Simon : "un petit livre amusant (1) qui, barbouillé d'un peu de "gauchisme", n'en conforte que mieux l'idéologie centraliste dominante et plaira, nous n'en doutons pas, à tous les enfants de l'abbé Grégoire".

Il vaut mieux lire le nouvel ouvrage de Lafont (3). Dans toute une série de travaux, il a cerné la matière occitane et analysé, en historien, en sociologue, en économiste, les problèmes que pose à la société française la traditionnelle non-reconnaissance de sa pluralité fondamentale. Mais on pouvait légitimement demander à Lafont quel était son projet, ce qu'il proposait pour remédier à la situation décrite et dénoncée. Bien sûr, cela apparaissait depuis les temps du C.O.E.A., tantôt en filigrane, tantôt très clairement, au fil des écrits dont Lafont n'est pas, Dieu merci, avare. On en avait même une première esquisse dans **Décoloniser en France** (4). Mais jamais cela n'a été aussi clair que dans **Autonomie**. Je lui laisse la parole :

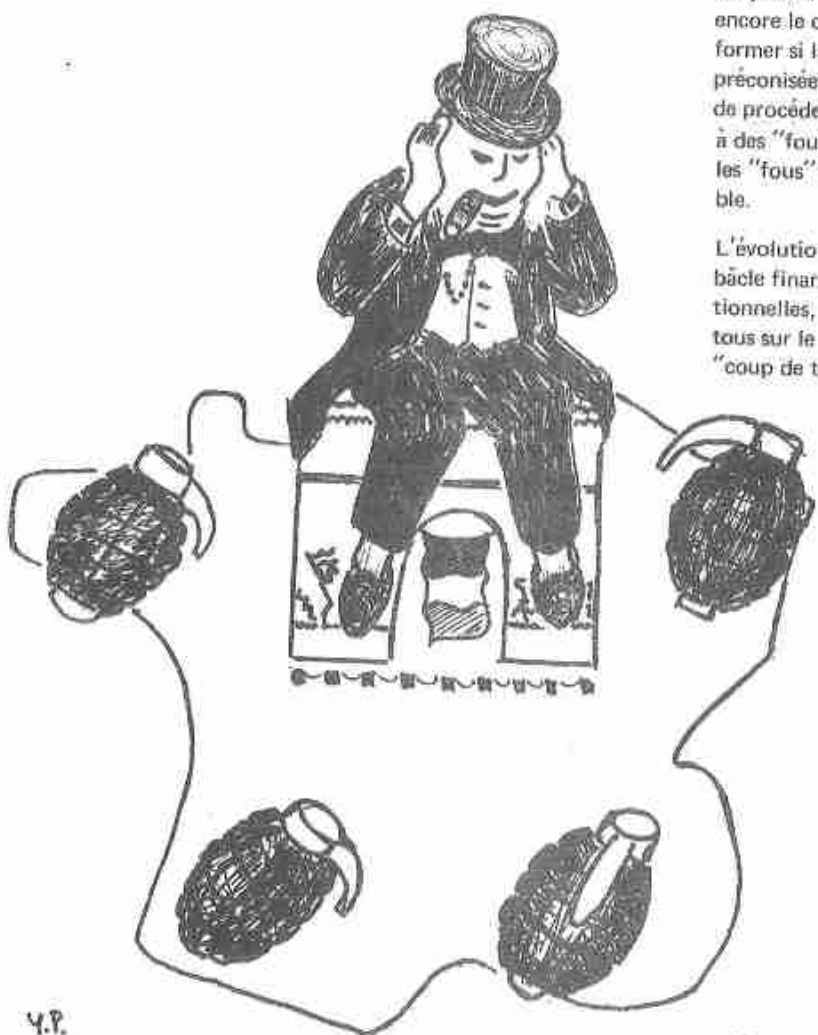
"Deux termes s'imposent à nous maintenant : **autonomie**, **autogestion**."

Nous n'avions guère employé le premier avant 1971. Nous ne pouvons plus l'éviter. Il est le plus commode pour définir ce que nous avons en vue : un approfondissement de la démocratie. Autonomiste déclaré, nous voudrions prouver que l'autonomisme n'est ni un objet de scandale interdit à la discussion, ni une régression idéologique dont seraient coupables des rêveurs passésistes, ni un romantisme étranger aux problèmes concrets que doit résoudre une société moderne, ni une entre-mise au progrès social par la ségrégation de petites unités géographiques. L'autonomisme n'est ni un séparatisme, ni un provincialisme, ni un micro-nationalisme. Il n'enferme, ni n'en-

trava ni ne bloque rien de la démocratie, rien de la vie moderne. Ce qui est fermé, verrouillé, bloqué, archaïque, c'est la société française qu'il propose de transformer.

Il ne faudrait pas nous accuser de céder à une mode de la gauche française parce que nous en venons ici, pour la première fois, à parler d'autogestion. Nous avons longtemps hésité à le faire, tant le sujet nous paraissait difficile, controversé, à la fois nourri de nouvelles réflexions très solides et obscurci d'ambiguïtés étourdies. Si nous nous y sommes résolu, c'est parce que nous avons cru, à un certain moment de l'élaboration d'un projet régional, que la région socialiste, appuyée comme on le verra sur la promotion du pays, était une clef possible du problème de l'autogestion, pris au plus large.

Concrètement, nous croyons que si l'on mettait en place les structures régionales avancées que nous préconisons, un processus de construction socialiste serait inauguré, qui pourrait mener à ce qu'on entend par société autogestionnaire."



Y.P.

La citation est longue, mais elle définit en toute clarté ce qu'on trouve dans ce livre. Celui-ci s'articule en trois temps : "D'où partir ?" "Par où passer ?" "Où aller ?". Toutes les propositions que fait Lafont sont acceptables par un fédéraliste, même si elles peuvent et doivent être attentivement discutées en vue de précisions et d'amélioration.

Elles ne tendent pas, d'abord, à la création d'une Europe fédérale, cet axe n'est pas celui de Lafont, et elles n'ont de sens,

bien entendu, que dans une optique socialiste. Mais elles constituent une base concrète sur laquelle des hommes dissemblables, et parfois opposés entre eux, peuvent se rassembler et se reconnaître : sauf les tenants du capitalisme, si libéral soit-il, j'insiste là-dessus.

Maintenant je crains fort qu'une partie de la gauche ne boude. Que certaines idées soient reprises à Lafont et insérées dans d'autres constructions, c'est ce qui va certainement se passer. Un moindre mal, peut-être. Mais je ne vois pas le P.C. en dépit de sa sensible évolution, et même le P.S., avec tout ce qu'il charrie encore de droitier, accepter ce que le projet Lafont a de profondément et possiblement transformateur de la France. Une occasion trop belle qu'elle ne saura pas saisir, je le crains. Au point où en sont les choses, dans ce pays-ci, tout projet sensé, réalisable, me semble voué à l'échec. Quand je dis dans ce pays-ci, c'est que je pense que les structures étatiques, l'administration toujours jacobine, les habitudes mentales, l'école, l'économie outratantisée, tout ce qu'on voudra, jouent à plein pour maintenir et renforcer encore le centralisme, c'est-à-dire tout ce qui devrait se transformer si la construction autonomiste et autogestionnaire préconisée par Lafont était mise en chantier. Lafont propose de procéder sagement à une authentique révolution. Or, c'est à des "fous" qu'il propose sa démarche. Je ne crois pas que les "fous" se laissent avoir sans un "coup de torchon" préalable.

L'évolution de l'affaire corse, le marasme économique, la débâcle financière, la néantisation d'un fatras de valeurs traditionnelles, voilà quelques-uns des signes - je ne les mets pas tous sur le même plan - avant-coureurs de ce que j'appelle le "coup de torchon". Je ne joue pas à jouer les Cassandre. Mais

| | |
|---|--------------------|
| les éditions federop 11, rue ferrachat 69005 lyon | tél. (78) 42.69.31 |
| Collection « Textes Fédéralistes » | |
| collection dirigée par Bernard Barthalay | |

je suis de plus en plus convaincu que les choses ne vont pas se passer simplement et qu'on ne changera pas la société sans "casser la baraque". Pourtant, je voudrais trop que Lafont soit écouté et qu'on fasse l'économie de bien des moments désagréables. C'est pourquoi je demande aux fédéralistes, petite troupe, de lire *Autonomie* et de travailler avec Lafont à l'avènement de cette société autogestionnaire qui est - même si le mot de fédéralisme en est absent - peu ou prou celle dont ils rêvent.

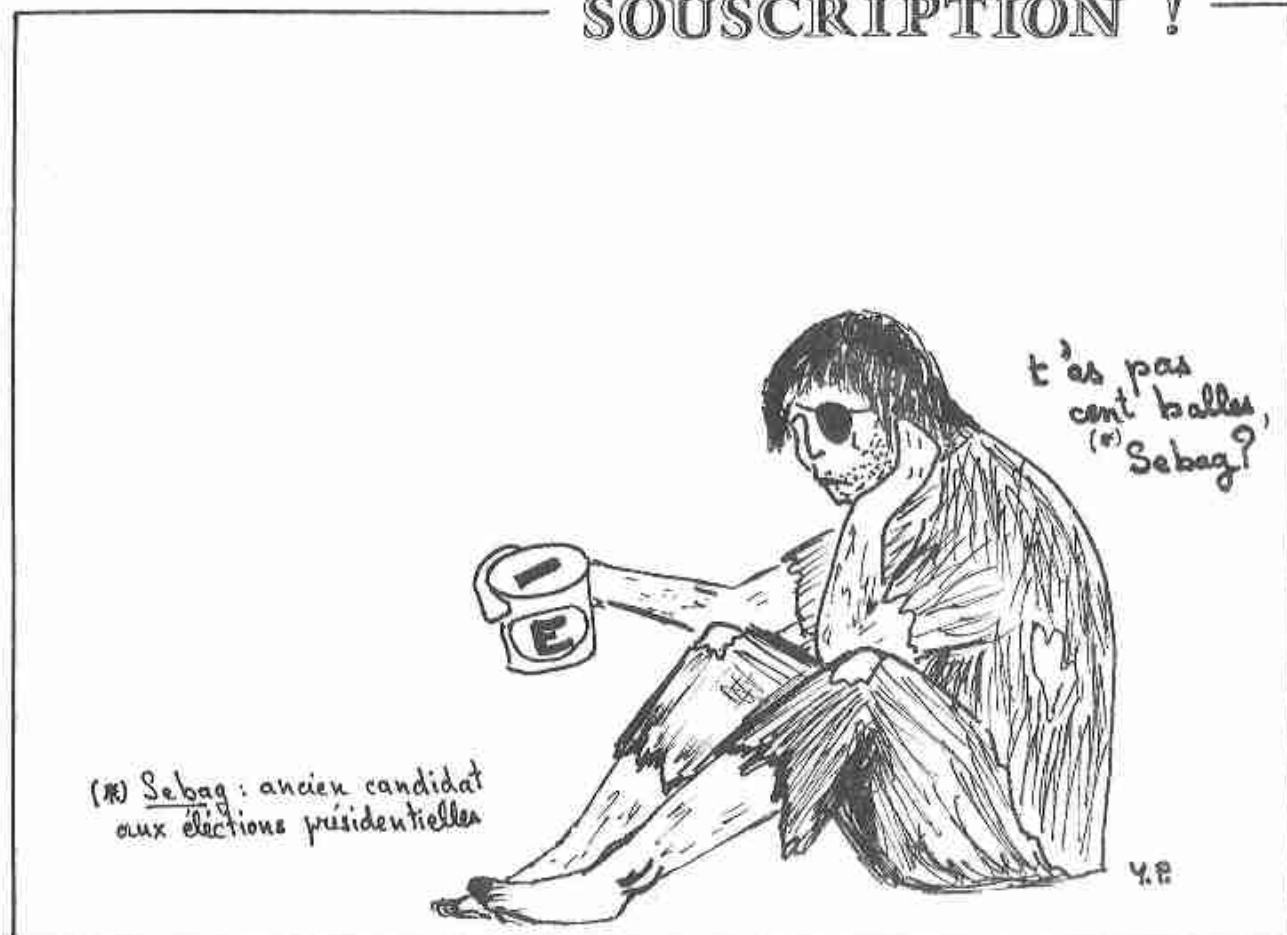
Que les fédéralistes, justement préoccupés de l'édification de l'Europe et, en ce moment, de l'élection du Parlement Européen, méditent sérieusement les pages 179 à 182. "Nous som-

mes pour une citoyenneté européenne", écrit Lafont. Mais il souligne combien l'Europe capitaliste, l'Europe qui se pratique aujourd'hui ne peut que renforcer la colonisation dont sont victimes tant de régions. Le véritable "acte de naissance du peuple européen" est lié à "d'autres solutions que capitalistes". C'est un langage qu'il nous faut savoir entendre. Et en tirer toutes les conséquences. Sinon, les fédéralistes, que penserons-nous, que pesons-nous ?

Bernard LESFARGUES

- (1) Daniel CHATELAIN et Pierre TAFANI, *Qu'est-ce qui fait courir les autonomistes ?*, éd. Stock, 1976
- (2) *Pluriel débat*, CeDRASEMI, 6 rue de Tournon, 75006 Paris.
- (3) Robert LAFONT, *Autonomie, de la région à l'autogestion*, Ed. Gallimard, 1976.
- (4) Robert LAFONT, *Décoloniser en France, les régions face à l'Europe*, Ed. Gallimard, 1971.

SOUSCRIPTION !





"Qui n'est pas avec moi est contre moi"

Qui n'est pas contre moi est avec moi !

Appelés, vous êtes tous engagés : vous auriez pu dire non vous ne l'avez pas fait.

Appelés, vous êtes tous des engagés, parce que vous n'avez pas dit non à l'armée.

GRANDES MANOEUVRES DE L'ETAT - NATION :

- Mais que fait-il ?

Il lève les couleurs du jour naissant en tirant le rideau de pourpre frangé de bleu, tâché de blanc, sur un décor champêtre où un coq s'égosille devant la boule du soleil qui chatouille ses ergots. Et c'est le rite de chaque matin, au nom du maître, pour lui.

- Mais qui est ce maître ?

Il n'existe pas !, n'est-ce pas ! Ce n'est pas ce buste en plâtre de bergère accorte affligée d'un regard sévère et droit, ce n'est pas pour cette amazone de théâtre...

Si ! Et c'est même pour ce regard figé, engoncé dans un plastron tricolore où pendent des médailles, aplati sur cette photo sous verre, c'est pour lui et c'est pour elle, c'est pour le maître et la maîtresse qu'on l'oblige à faire tout ça. Puisqu'on lui a appris que le maître existait, il doit exister.

Il s'habille comme un bâton, raide comme la justice, dans des bruns amidonnés avec des cartons colorés sur les épaules (qu'on appelle Eh Paulette, en souvenir de la maîtresse) et avec tantôt comme un bonnet de mise-en-pls qui aurait rétréci dans un bain couleur de sienne. Il serre autour de sa taille une peau de vache étirée, noircie comme un serpent. Et ils sont tous pareils, par milliers.

Ils occupent leurs journées à marcher pour essayer de faire la même chose au même moment avec la même vitesse. Et ils arrivent à faire tous pareil, à avancer le pied droit en laissant derrière le pied gauche, à piétiner

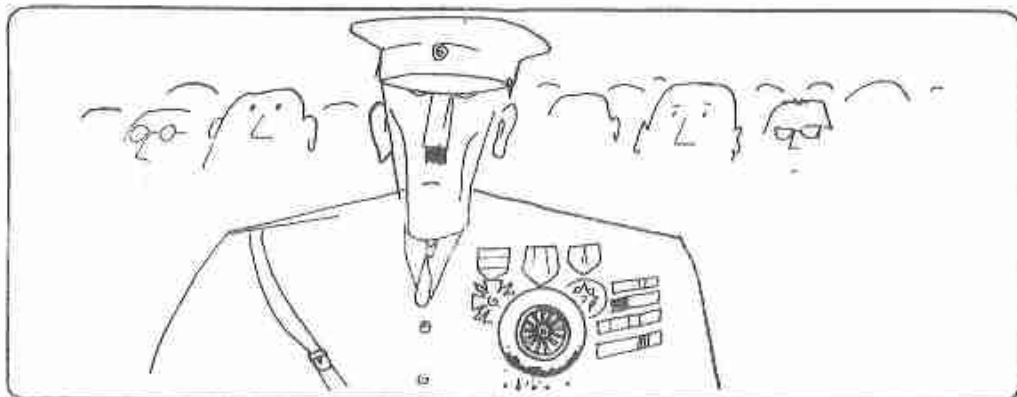
le sol sans bouger dans un fracas de balancement, au point que l'herbe ne repousse pas où ils sont passés. Ils pivotent savamment suivant des règles inimitables, et reviennent toujours au même point. Je leur ai demandé une fois où ils allaient, s'ils allaient enfin se décider à aller carrément à droite ou à gauche, sans revenir. Pour toute réponse ils m'ont conduit dans une pièce où des fenêtres cassent la lumière et empêchent de se pencher au dehors. A la porte un de leurs semblables était planté comme un épouvantail à piou piou. Personne ne venait me rendre visite. Leurs cris ne parvenaient plus ici.

Pour manger, ils le font à la file et par colonnes, en avançant par paquets, en mâchant de bas en haut, de haut en bas, sans que leurs yeux ne changent de décors ou se départissent de leur sage fixité.

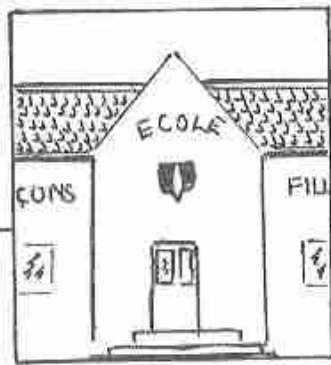
Pour jouer ils prennent des clinquants qu'il auraient suspendu derrière leurs épaules et font un bruit de tonnerre en penchant la tête sur leurs machins qu'ils dirigent vers le fond d'un tunnel où des hommes en papier sont réduits en passoirs. Avec fierté ils courent compter les trous, puis les rebouchent... j'ai cru que c'était par repentir, mais j'ai appris depuis que c'était pour mieux recommencer.

On leur a dit de faire tout ça, et ils l'ont fait. Serfs de la nation, elle s'est nourrie de leur substance.

Bertrand SAINT - GAL



EDUCATION



LES I.U.T., UN PARI DIFFICILE

Les Instituts Universitaires de Technologie (I.U.T.) sont restés en dehors de la crise qui a ébranlé l'Université en 1976. Mais les traditionnelles manifestations des étudiants tendant à la reconnaissance dans les Conventions Collectives des Diplômes Universitaires de technologie (D.U.T.) semblent remettre en cause "l'idéologie" des I.U.T.

Si la mise en place des structures, des formations des I.U.T. n'a rencontré que peu de difficultés en 1966 lors de leur création, il reste que le problème fondamental de la valeur et de la garantie du diplôme n'a pas encore été résolu.

Alice SAUNIER-SETTE, Secrétaire d'Etat aux Universités affirmait en juillet 1976 que "le problème de la reconnaissance des diplômés des I.U.T. est en voie de règlement" . . . Alors que Jean-Pierre SOISSON son prédécesseur n'hésitait pas à déclarer en septembre 1975 que "les I.U.T. ont fait leur preuve". Certes, si les I.U.T. sont de ceux qui fabriquent le moins de chômeurs, il ne faut pas conclure précipitamment que tout va bien ! Des diplômés boudés et bradés, tels sont les premiers résultats de la politique I.U.T. . Le succès d'une telle politique restera incertain tant que ce problème n'aura pas été réglé dans son entier, tant que subsisteront les pressions inadmissibles exercées par le patronat.

La reconnaissance au goutte à goutte des D.U.T. dans les Conventions Collectives bouleverse le principe qui a guidé les créateurs de cette institution.

LES LOIS DU PATRONAT

La création des I.U.T. répondait au souci d'adapter l'enseignement aux conditions économiques, de rapprocher l'Université de l'entreprise. L'association de personnalités extérieures à l'Université et d'universitaires constituait une innovation. La brièveté des études (2 ans) contrastait avec la durée des enseignements classiques, l'établissement de programmes d'études adaptés aux réalités économiques tournait résolument le dos aux enseignements trop théoriques et souvent inadaptés que l'Université conserve encore dans de nombreux secteurs. Les perspectives de débouchés s'avéraient rassurantes : après 2 ans de formation, possibilité de devenir technicien supérieur ou cadre moyen des entreprises et de l'administration.

Restait le problème de savoir comment seraient accueillis les diplômés dans les milieux professionnels. A ce niveau une contradiction est apparue : de nombreuses entreprises considèrent que les D.U.T. ont une valeur certaine sur le marché de l'emploi mais se refusent à délivrer aux diplômés les emplois correspondants à la formation qu'ils ont reçue, c'est-à-dire des tâches d'encadrement. L'insertion professionnelle

des jeunes diplômés n'est pas réelle. L'on est bien loin des conceptions et des orientations des rédacteurs du décret instituant les I.U.T. La cause de ce refus s'explique par le fait que les D.U.T. ne sont pas officiellement reconnus dans les Conventions Collectives, le patronat n'y est pour rien. . . De plus, la loi de 1971 sur l'enseignement technique se contente seulement de donner des recommandations sur la reconnaissance des diplômes. Tous les abus sont possibles de la part des employeurs.

Une des principales raisons justifiant le refus du patronat consiste dans le principe de la promotion interne, elle-même fondée sur l'expérience que concrétise une "période d'essai" qui fera connaître les aptitudes du candidat. L'on ne peut sans risque, confier à un diplômé d'I.U.T. un emploi faisant appel à des responsabilités, à la seule vue de son diplôme : l'expérience est nécessaire. Certes, si les hommes font la valeur du diplôme et non l'inverse, faut-il néanmoins considérer que les jeunes sortis des I.U.T. sont des imbéciles ? Dans le système du patronat, la promotion passe par des "périodes d'attente", bref, par l'octroi d'emplois subalternes. Or, une promotion immédiate au poste souhaité peut fort bien concevoir et s'accommoder d'une période d'essai.

Faut-il conclure que la délivrance d'un D.U.T. sanctionné par deux ans d'études est insuffisante pour se voir confier des tâches de responsabilité ? De nombreux étudiants le pensent et poursuivent des études à plein temps où en concurrence à une activité professionnelle (enquête du Centre d'Etude et de Recherche sur les qualifications 1972). Mais les I.U.T. ont pour originalité de ne pas comporter de second cycle. Les méthodes de travail pouvant être acquises en 2 ans de formation. Le secteur industriel est favorisé puisqu'il comporte une année de spécialisation qui peut être accomplie après une période professionnelle de 3 ans. Rien n'est prévu pour le secteur tertiaire.

Deux années de formation sont insuffisantes pour les employeurs. Que leur faut-il donc ? Retourner aux méthodes classiques d'accumulation des connaissances ? Ce n'est pas la vocation des I.U.T.. D'autre part, avec le système en place, poursuivre ses études après un I.U.T. c'est recommencer un premier cycle ou fréquenter les instituts privés.

Des bonnes intentions aux actes . . .

Les I.U.T. ont été conçus en vue d'un rapprochement entre l'université et le monde économique. Le pari est loin d'être gagné. Les résistances du patronat, le peu d'intérêt que porte le Secrétariat d'Etat aux Universités à la valeur des diplômes dont il devrait se porter garant, entretiennent cet état de crise.

Dans son rapport annuel, la Cour des Comptes recommandant une meilleure gestion des I.U.T. a relevé que les 66 I.U.T. existant ont une capacité d'accueil de 68 000 étudiants. En 1975 - 76, 45 000 seulement fréquentaient les I.U.T., soit environ 5 % de la population étudiante. Des croyants! Les I.U.T. ne sont pas dépourvus de moyens : pour 5 % des étudiants, 33 % des crédits d'équipements, 37 % des cours complémentaires. Vu le nombre d'étudiants, Alice SAUNIER-SETTE a déclaré que les moyens accordés aux I.U.T. devraient être fondés sur des bases réelles et non plus sur des normes théoriques.

Problèmes de gestion parce que pas assez d'étudiants. Voici la cause. Le test I.U.T. est-il à refaire? Faut-il encore attendre 10 ans pour voir des résultats pleinement satisfaisants?

Le bilan de 10 années de fonctionnement nous laisse pessimistes. Institution boîteuse, avenir incertain : ce sont les I.U.T. dont on disait qu'ils constitueraient le renouvellement de l'Université française. Dans une réponse au C.N.P.F., le Secrétaire d'Etat aux Universités écrivait : "Il faut rétablir la crédibilité des I.U.T."

Pour y parvenir, devra-t-il compter sur "l'aide" du patronat ou au contraire prendre au sérieux les revendications des syndicats d'étudiants?



Quoi de plus exact que des chiffres?
Mais quels chiffres?

La présentation du budget de Madame Saunier-Saïté a une fois encore démontré, si cela était nécessaire, que sur des données que l'on voudrait exactes, il y a matière à discussion et à arguments souvent contradictoires. A un tel point que le néophyte s'y perd.

Où est la vérité? Sans aucun doute du côté des difficultés de chaque jour que vivent les Universités, difficultés financières de toutes sortes, qui, elles, ne doivent rien à l'artifice.

BUDGET DE POCHE

Faisant fi des statistiques que Madame le Ministre se décerne complaisamment à propos de son budget 1977, nous sommes bien obligés de reconnaître que celui-ci ne correspond pas du tout à nos espérances :

- Une des seules augmentations est celle des dépenses de fonctionnement qui passent de 87 % de la part totale du budget à 91 %, mais elle s'effectue au détriment des dépenses d'investissement (les plus importantes): Il suffit par exemple, de constater que les autorisations de programmes d'équipements nouveaux diminuent de 12 % en francs constants
- La recherche: elle augmente globalement, de 13,9 %, mais compte tenu des diminutions de 1976, elle retrouve, en francs constants, le niveau de 1975. Des augmentations fabuleuses (de 63 %, notamment) ont été annoncées par le Secrétariat

La Commission Sociale du C.N.P.F. s'efforce de défendre la qualité des formations dispensées dans les I.U.T. sans vouloir résoudre véritablement le problème des diplômes. L'image de marque des I.U.T. ne doit pas trouver sa source uniquement dans la qualité de l'enseignement, mais présenter son caractère dans la délivrance de diplômes de valeur, ayant leur crédibilité sur le marché du travail.

Alice SAUNIER-SETTE a décidé de se pencher à la fois sur les problèmes d'enseignement, de gestion des I.U.T. et sur la reconnaissance effective des diplômes dans les milieux économiques. La première préoccupation met en jeu les deniers de l'Etat, la seconde correspond aux fonctions d'une autorité ministérielle responsable et dont les conséquences se mesurent dans le monde du travail. Les revendications étudiantes sont à l'origine de cette prise de conscience du Secrétariat d'Etat. Il était temps! Le patronat mettra-t-il autant "d'ardeur" pour résoudre ce problème qui n'en finit pas? La question est en "voies de règlement". Il y a quelques années Monsieur FONTANET employait la même expression...

Francis MANTES

d'Etat aux Universités, mais il semble que celui-ci ait eu une facheuse tendance, à se servir plusieurs fois, dans ses additions, du même chiffre...

- L'emploi : 2 100 emplois créés. Cela peut paraître encourageant, quand on connaît les difficultés d'encadrement de l'Université. Mais 1458 de ces emplois, permettent simplement la prise en charge de personnels déjà existants par le budget de l'Etat ; ceci revient à dire qu'il n'y a finalement que 652 créations effectives d'emplois, dont seulement 74 de professeurs, soit une diminution de 37,13 % par rapport à 1976.

- Heures complémentaires : la brutale réduction de 15 % des heures complémentaires a considérablement perturbé le fonctionnement normal des Universités ; c'est ainsi, notamment, que de très nombreux enseignements ont été supprimés, faute de crédits.

A ce propos les normes Garaces, mises en place pour répartir le peu d'heures complémentaires restantes, aboutissent à des situations parfaitement absurdes : en effet, elles imposent parfois des effectifs de 40 à 50 étudiants par groupe de travaux dirigés, alors que certaines salles ne peuvent accueillir que 30 étudiants...

- Quant à l'aide aux étudiants, elle est en légère diminution par rapport à 1976 ; il y a moitié moins de boursiers en 1976 qu'en 1963 et pourtant le nombre d'étudiants obligés de travailler augmente.

Un chiffre est très significatif de la tendance actuelle : L'augmentation des charges étudiantes pour les œuvres universitaires (Resta-U, chambres), a été de 23,5 % entre 1975 et 1977.

Toutes ces restrictions sont si affligeantes, que nous avons le plaisir de vous annoncer au moins une augmentation, c'est celle de l'autoritarisme de Madame Saunier-Saïté, et il est à craindre, que contre cette inflation là, le plan Barre ne puisse pas grand chose.

Emmanuel de PONCINS

MOTION SUR LES DROITS DE L'HOMME DANS LES PAYS DE L'EST I

La Commission Française de la JEUNESSE EUROPEENNE FEDERALISTE réunie à Paris le 12 février 1977 :

- **constate** le renouveau des activités dissidentes dans les pays de l'Europe de l'Est et soutient ces luttes contre les forces héritières du stalinisme.
- **condamne** la recrudescence de la répression dans ces pays, en particulier en U.R.S.S. et en Tchécoslovaquie.
- La Commission française **réaffirme** la condamnation par les fédéralistes de la fausse détente sanctionnée par la Conférence d'Helsinki sur la sécurité européenne, qui ne peut, étant donné la division politique de l'Europe, qu'aggraver l'hégémonie russo-américaine et bloquer les conquêtes démocratiques et les aspirations anti-autoritaires de la jeunesse à l'Est comme à l'Ouest.

MOTION SUR LES DROITS DE L'HOMME AU MAROC :

La Commission Française de la JEUNESSE EUROPEENNE FEDERALISTE réunie à Paris le 12 février 1977 :

- **décide de s'associer** à l'appel des "Comités de Lutte contre la Répression au Maroc" (Mme Morel, 78930 Guerville) :

" Nous soussignés,

Nous dénonçons, au Maroc, la politique de répression qui est une atteinte permanente à la liberté et aux droits du peuple marocain.

Nous demandons aux autorités marocaines de respecter les droits démocratiques, y compris la liberté d'opinion, et de libérer, inculpés ou condamnés, tous les détenus politiques.

En tout état de cause, nous en appelons à l'opinion démocratique à travers le monde, pour que se déroule, conformément aux droits de la défense et à la Déclaration universelle des droits de l'homme, le procès des 137 prisonniers politiques - parmi lesquels se trouvent Allal Azhar, Mouchtari Bel Abbes, Abdessellem Moudou, Abraham Serfaty ; mais sans la présence d'Abdellatif Zeroual, mort sous la torture."

MOTION SUR L'ASSIGNATION A RESIDENCE DE MILITANTS BASQUES A L'ILE D'YEU :

La Commission Française de la JEUNESSE EUROPEENNE FEDERALISTE réunie à Paris le 12 février 1977 :

- **constate** que le gouvernement français est dorénavant en retard sur le gouvernement espagnol et maintient pour des questions de raison d'état des patriotes basques réfugiés politiques en assignation à résidence à l'île d'Yeu pour la seule raison qu'ils ne plaisaient pas au régime fasciste espagnol.
- La JEUNESSE EUROPEENNE FEDERALISTE **condamne** cette attitude du gouvernement français et joint sa protestation à celle des organisations démocratiques, en particulier à celle de la Ligue française des Droits de l'Homme.

MOTION SUR L'INTERDICTION DE L'ORGANISATION DES COMMUNISTES AFRICAINS :

La Commission Française de la JEUNESSE EUROPEENNE FEDERALISTE réunie à Paris le 12 février 1977 :

- **condamne** l'interdiction par le ministère de l'intérieur de "l'Organisation des communistes africains" en vertu de la loi de 1939 aujourd'hui tombée en désuétude depuis qu'elle avait permis d'interdire le P.C.F. comme "association dirigée en fait par des étrangers".
- **considère** que la remise en application de cette loi, loi d'exception appliquée en période normale, est très grave, car elle peut être le signe annonciateur d'une série d'autres mesures répressives
- **rappelle** que la JEUNESSE EUROPEENNE FEDERALISTE s'est prononcée à l'occasion du stage qu'elle a organisé les 3 et 4 juillet 1976 à Strasbourg pour que les travailleurs immigrés puissent exercer sans entrave les droits syndicaux dans l'entreprise et que leur soient garantis les droits politiques à commencer par le droit de vote à tous les niveaux.

tract

JEF
FRANCE
SUR
l'élection directe

Depuis 1958, la Communauté Economique Européenne ((C.E.E.) a en principe ouvert les frontières à la libre circulation des marchandises, des capitaux et de la main d'oeuvre.

Depuis 1958, la C.E.E. maintient les frontières pour tout ce qui concerne la participation électorale des citoyens et l'organisation de leurs instruments de lutte politique et syndicale.

La méthode fonctionnaliste d'intégration de l'Europe occidentale a permis la création d'un marché européen, mais exclut toute possibilité de contrôle de la part des citoyens et des travailleurs.

L'Europe de la C.E.E. ne peut être ni unie, ni indépendante car, en tant qu'association d'Etats, elle ne possède aucun pouvoir propre lui permettant de réduire ses conflits internes et d'adopter une attitude commune sur le plan international.

Au niveau national où existent encore (et pour combien de temps ?) les instruments de contrôle démocratique, les citoyens n'ont plus la maîtrise de leur destin.

Au niveau international où se prennent les décisions essentielles sur les plans économique et diplomatique n'existent que des organisations de type inter gouvernemental et des entreprises multinationales.

*L'Europe politiquement divisée de la C.E.E. est l'Europe des Etats et du Capital.
Il faut construire l'Europe fédérale des Citoyens et des Travailleurs.*

Il faut se battre pour l'élection en 1978 du Parlement Européen au suffrage universel direct, car l'élection européenne posera le problème de l'unité européenne devant le peuple.

L'ELECTION EUROPEENNE AURAIT DEUX SIGNIFICATIONS ESSENTIELLES

1 - L'Élection européenne est le premier pas du processus de démocratisation de la C.E.E. - démocratisation réclamée entre autres par le Programme Commun du Gouvernement de la Gauche - la création d'institutions démocratiques, de partis et de syndicats européens entraînera de nouvelles possibilités de contrôle du marché et des multinationales.

L'organisation au niveau européen des luttes politiques (élections) et sociales (grèves) peut seule permettre à la société européenne de sortir de la crise.



2 - L'Élection européenne aura aussi une signification historique plus profonde. Pour la première fois, le peuple fera irruption dans le domaine réservé des relations diplomatiques entre États.

La raison d'État n'a pas été abattue et les valeurs du libéralisme, de la démocratie et du socialisme se sont inclinées devant les frontières nationales.

Il y a des frontières pour le peuple, il n'y en a pas pour les puissants.

L'élection européenne est le premier pas du peuple au-delà des frontières, la première victoire concrète de l'internationalisme, le début d'une nouvelle phase de lutte pour l'émancipation des hommes.

CONTRE L'ÉLECTION EUROPÉENNE SE NOUE DÉJÀ L'ALLIANCE DE TOUS LES REACTIONNAIRES :

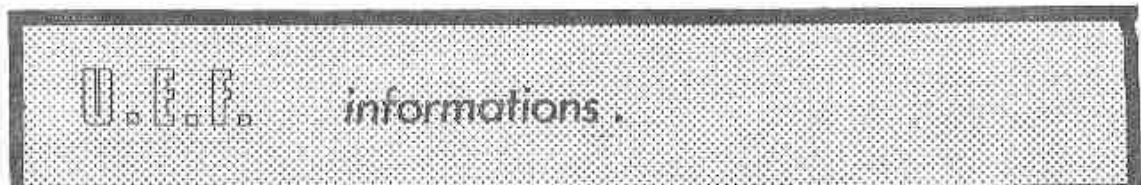
Monarchistes, fascistes du Groupe d'Action Jeunesse et de la Pensée Nationale, racistes et nazis de l'Oeuvre Française, gaullistes intégristes style Debré et Sanguinetti . . .

Les communistes français se tromperaient s'ils rejoignaient sur ce point cette coalition

- *Il n'y a pas de France indépendante dans une Europe américaine ;*
- *Il n'y aura pas de "Socialisme aux Couleurs de la France" dans une Europe capitaliste ;*
- *Il n'y aura de véritable socialisme que dans et par l'unité européenne.*

DEMOCRATES,
SOCIALISTES,
ANTIFASCISTES,

**rejoignez la lutte des Fédéralistes pour l'élection directe
du Parlement européen en 1978.**



Bruxelles, le 27 octobre 1976

Lettre du Secrétaire Général

Chers Amis,

Un Comité Fédéral pas comme les autres !

Le Comité Fédéral de l'U.E.F. s'est réuni à Hertenstein, sur le lac des Quatre Cantons en Suisse, le 2 octobre dernier, 30 ans après la réunion des fédéralistes (14-21 septembre 1946) qui, venus de 13 pays, ont adopté le programme dit de Hertenstein et provoqué les contacts et le mouvement qui a abouti, quelques mois après, à la création de l'U.E.F.

Les travaux du Comité Fédéral se sont déroulés dans une atmosphère particulière influencée certainement par les célébrations de ce trentième anniversaire.

Ces célébrations nous ont aussi obligés à organiser nos séances de façon inhabituelle, la partie consacrée aux problèmes d'organisation et aux rapports concernant la campagne pour l'élection européenne dans les différents pays ayant précédé, cette fois, le rapport politique du Président et le débat politique.

Mais, ce qu'il est intéressant de constater est que ce Comité Fédéral a été différent des autres : il a marqué le début d'une nouvelle phase dans notre travail.

En effet, jusqu'à présent et depuis de longues années, nous nous sommes occupés de la stratégie pour obtenir l'élection européenne. Après le 12 juillet et surtout le 20 septembre (date à laquelle le Conseil de Ministres a signé l'acte qui arrête les dispositions nécessaires à tenir l'élection européenne en 1978), nos organes, au niveau européen, peuvent enfin, sans perdre de vue les difficultés restant encore à surmonter au niveau national, commencer à préparer l'élection en tant que telle, comme fait nouveau de la vie politique et de la situation européenne, et l'après l'élection.

Le Président, M. Albertini disait dans son rapport : "Le débat pour aboutir à des programmes européens des partis politiques se développe partout. Il est clair que l'élection européenne oblige tous les partis à se demander comment ils peuvent éviter de perdre des voix et de tenter d'en gagner . . . C'est même désormais leur intérêt qui oblige les partis à chercher une voie européenne efficace".

Les partis doivent songer à leur avenir. Cela signifie que les fédéralistes doivent se préparer à aborder les questions de contenu et avoir une vision claire en ce qui concerne la création d'une première forme de gouvernement européen et sa façon de fonctionner.

Cela signifie encore que les fédéralistes européens n'attendront pas les décisions des autres !!

En 1976, les fédéralistes européens doivent être à l'avant-garde comme en 1946, à Hertenstein.

Je vous prie d'agréer, Chers Amis, mes amitiés les meilleures.

Caterina CHIZZOLA
Secrétaire Général

Bruxelles, le 26 novembre 1976

Lettre du Secrétaire Général

Chers Amis,

1977 - Britain's year in Europe.

Cette phrase dominait l'estrade du Commonwealth Hall à la Royal Commonwealth Society à Londres dans laquelle se déroulait le Congrès annuel du Mouvement Européen en Grande Bretagne.

Et en effet, le Président de la Commission de la Communauté Européenne sera, à partir du 1er janvier 1977, un britannique, Roy Jenkins, la présidence du Conseil de Ministres de la Communauté revient aux britanniques pour les premiers six mois de 1977, un britannique, en outre, est le nouveau Président du Comité Economique et Social de la Communauté.

1977 est aussi l'année de la préparation des élections européennes, les britanniques se trouvent maintenant en première ligne du combat européen.

Le Président de l'U.E.F., M. Albertini, en soulignait l'importance dans son message au congrès : "la pleine participation des britanniques à la lutte pour l'Europe est un grand succès pour tous les défenseurs de l'Unité européenne, un succès qui se révèle toujours plus important au fur et à mesure que le temps passe".

Les rapports au congrès et le débat ont montré que nos amis du Mouvement Européen sont prêts à relever le défi. Ses leaders et les personnalités qui ont participé ont fait une analyse lucide de la situation et indiqué le chemin pour l'action poli-

tique à développer surtout compte tenu de la situation économique de l'Europe et de la Grande Bretagne, pour sortir de la crise tout en avançant vers l'unification politique. Le problème monétaire a été soulevé par tous les rapporteurs. En particulier, Peter Kirk, membre du Parlement Européen, conservateur, a affirmé le caractère prioritaire de la solution des problèmes monétaires.

Le système électoral à adopter pour l'élection européenne, compte tenu du problème de la "dévolution" des pouvoirs aux assemblées régionales et du système électoral actuel en Grande Bretagne, a fait l'objet de plusieurs interventions, ainsi que la campagne à développer sur la base d'un "manifesto" préparé à l'intention des quelques cent groupes régionaux et locaux du Mouvement.

La campagne pour l'élection européenne a été lancée en Grande Bretagne par ce congrès. M. Georges Thomson, qui succède comme Président du Mouvement à Dickson Mabon, a souligné la grande tâche qui revient aux groupes régionaux et locaux dans la préparation et l'information des citoyens britanniques.

C'était pour moi une satisfaction de constater un si bon départ de la campagne qui, déjà très développée en Allemagne, se prépare aux Pays-Bas, en Italie, etc . . . J'en parlerai dans ma prochaine lettre.

Je vous prie d'agréer, Chers Amis, mes amitiés les meilleures.

Caterina CHIZZOLA
Secrétaire Général

Bruxelles, le 26 décembre 1976

Lettre du Secrétaire Général

Chers Amis,

L'U.E.F. sera engagée dans les prochains mois dans la préparation d'un manifeste qui sera le point de référence pour tous ceux qui veulent connaître les contenus, les choix européens à faire, une fois l'élection obtenue.

Le Bureau vient de prendre cette décision qui suit d'ailleurs les indications du Comité Fédéral dans sa réunion des 17 et 18 décembre à Luxembourg.

Il propose comme base le très bon texte de nos amis britanniques en discussion actuellement dans les "regional branches" en Grande Bretagne.

La force des fédéralistes européens a toujours été leur pensée. L'importance de leur unité dans la pensée, nous l'avons constatée lors de notre rencontre avec M. Tindemans, il y a maintenant un peu plus d'un an.

M. Tindemans, qui, avant de rédiger son rapport sur l'Union Européenne, avait rencontré dans les capitales des pays membres de la Communauté Européenne les représentants des forces vives, fédéralistes compris, a été frappé par le fait que les fédéralistes disent partout les mêmes choses.

Les partis politiques, les organisations syndicales, patronales et autres, qui sont en train de s'organiser au niveau européen, ont des difficultés à établir un programme commun concernant la politique européenne. Cela est bien compréhensible puisque leurs préoccupations, leur rôle jusqu'à présent, étaient essentiellement nationaux. Ils doivent s'adapter maintenant à la dimension européenne.

Les fédéralistes européens, par contre, s'occupent de l'Europe depuis plus de 30 années et ils ont créé la première organisation supra-nationale, l'U.E.F.

Notre rôle est donc, encore une fois, d'indiquer le chemin.

Caterina CHIZZOLA

Bruxelles, le 25 janvier 1977

Lettre du Secrétaire Général

Chers Amis,

Le Comité Fédéral de l'U.E.F., dans sa réunion des 22 et 23 janvier 1977 à Bruxelles, a adopté le programme des organes européens de l'U.E.F. et ses organisations de base pour la préparation, comme je l'ai annoncé dans ma dernière lettre, du manifeste de l'U.E.F.

Ce manifeste sera utilisé comme instrument de travail par les organisations de base et les membres de l'U.E.F. dans les débats et les contacts avec les partis politiques, les syndicats et toute autre organisation qui vont se multiplier en préparation de l'élection européenne.

Ce manifeste sera composé d'un préambule et quatre parties consacrées respectivement aux institutions communautaires qui doivent se développer dans une démocratie parlementaire, à l'union économique, à la politique extérieure et à la sécurité de l'Europe et à l'élargissement.

Le Comité Fédéral a discuté également les problèmes d'organisation. Un réseau formé de correspondants U.E.F. dans les différents pays enverra au Secrétariat Général de Bruxelles

les toutes les informations sur l'élaboration des lois électorales, les débats parlementaires quant à la ratification de la décision du Conseil des Ministres concernant l'élection directe et l'adoption des lois électorales, l'attitude des partis politiques, syndicats et autres.

Ces informations qui seront précises et brèves, reperçues aux secrétariats nationaux, seront utilisées dans les contacts politiques et dans le travail d'information.

Il a, en outre, pris connaissance d'importantes initiatives telles que la présentation officielle à la presse le 27 janvier de la constitution d'un comité national pour l'Europe en France, la création d'un comité national pour l'élection européenne au Danemark, la constitution de nouveaux comités "élection européenne" au niveau régional en Italie, France et Allemagne et de l'activité des organisations féminines toujours pour l'élection européenne en Italie, France, Pays-Bas, Grande-Bretagne, Allemagne, Belgique.

Le comportement de l'U.E.F. et de ses membres en ce qui concerne les candidatures aux élections européennes a été fixé dans une résolution adoptée à l'unanimité. Il s'agit d'une décision de la plus grande importance, qui confirme l'indépendance et le rôle de notre organisation.

Caterina CHIZZOLA
Secrétaire Général

RESOLUTION ASOPECTEE PAR LE COMITE FEDERAL DE L'U.E.F. REUNI LES 22 - 23 JANVIER 1977 A BRUXELLES

L'U.E.F. ne se présentera pas à l'élection européenne de 1978.

Toute candidature à l'élection européenne présentée au nom de l'U.E.F. est incompatible avec ses statuts et sa ligne politique.

Puisque, selon les statuts, tout adhérent de n'importe quel parti politique démocratique peut être membre de l'U.E.F., il est exclu que l'U.E.F. se mette en compétition sur le plan électoral avec les partis politiques.

La ligne politique de l'U.E.F. étant toujours celle d'influencer les partis politiques, et cela dans les meilleures conditions, il est inadmissible, surtout au moment de la préparation de l'élection européennes, d'agir sur les partis politiques et de les stimuler si on entre en concurrence avec eux.

Toutefois, l'U.E.F. se réjouira de voir certains de ses membres se présenter sur les listes des partis politiques ou, le cas échéant, comme candidats indépendants.

Ils pourront mentionner leur appartenance à l'U.E.F. sans toutefois engager le mouvement.

L'U.E.F. pourra appuyer, dans la campagne électorale, ceux d'entre eux qui s'engagent à suivre sa ligne politique et à établir avec l'U.E.F. le comportement à tenir dans le Parlement Européen.

Adoptée à l'unanimité.

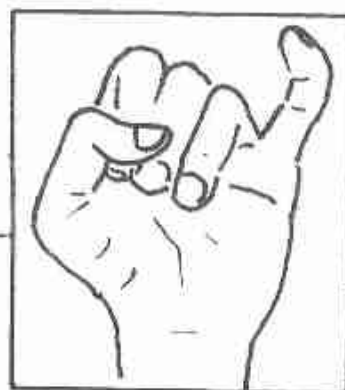
Mon p'tit doigt Fédéchoses

ON A TROUVE CA - (dans les poubelles de l'histoire ?)

Nous garantissons la reproduction intégrale et exacte de ce courrier. Rien n'a été ajouté ni retranché (y compris les fautes d'orthographe). Et comme dit Jacques Chirac "croix de feu, croix de fer, si je mens, je vais en enfer."

Auriculus

Neully 5 juin 75



Monsieur,

Je serais heureux d'entrer en contact avec vous.

Ma famille depuis des siècles "résume" l'Europe.

Moi-même j'ai une grand mère maternelle belge et ma grand mère Condé dont la mère était une Hesse et mon fils a épousé une princesse italienne, née Donna-Monica-Ludovica Paterno, marquise di Sesso des Princes Paterno, grands d'Espagne et Princes du Saint Empire.

Mon épouse, née Geneviève de Wandre, d'une des plus anciennes familles liégeoises, est la fille de feu Alfred de Wandre, qui avec le Général Empain, son camarade de l'Ecole Royale Militaire Belge, fonda le groupe international du même nom.

Je vous joins quelques fotos concernant les miens et moi-même, je serais heureux d'apporter mon concours, par mes contacts familiaux, à la construction, enfin, d'une Europe Chrétienne, anti-marxiste.

Croyez en ma considération distinguée.

Condé

CIRCULAIRE ENVOYEE EN 1958 AU CORPS DIPLOMATIQUE - AUX MEMBRES DE L' A.N.F. - AUX CORPS CONSTITUES FRANCAIS.

Le Baron Louis Ferdinand Emmanuel de C O N D E

Ancien volontaire aux requêtes de l'Armée Franco (guerre de libération Espagnole 1936)
Ancien officier d'infanterie de l'Armée Française (guerre 1939 - 45)
Membre de l'Association de la Noblesse Française
Président du "Mémorial de France à St DENYS"
Ancien vice-président de l'Association Générale des Légitimistes de France

et

La Baronne Louis de C O N D E
née Geneviève de WANDRE

Ancienne élève du Conservatoire de Paris (violin)
Membre de l'Association de la Noblesse Française

et

Louise, Geneviève, Marie-des-Neiges, Gudule, Gertrude, Mélusine de C O N D E

Membre des "Jeunes de la Noblesse Française"

et

Louis, Honorat, Godefroy, Alfred, Pierre, Waggon de C O N D E

Etudiant en Lettres et Droit
Breveté parachutiste
Ex-Adjoint SAS en Algérie
Membre de l'Association de la Noblesse Française

Tiennent à faire connaître qu'ils n'ont jamais eu et n'ont pas de rapport avec une famille "SEPULCHRE", devenue très récemment (en 1929 seulement !) "SEPULCHRE DE CONDE" ! !
et dont certains membres ont une fâcheuse tendance à OMETTRE leur patronyme, créant ainsi une regrettable confusion.

"LE MONDE" et l'élection européenne

JUIN 1976 :

1 Juin :

- *En supplément Europa : des parlementaires de Strasbourg expriment leur désenchantement.*
- *Tribune internationale : Quel parlement européen, par Schelto Patijn.*

2 Juin :

- *Le Luxembourg propose un nouveau compromis.*

3 Juin :

- *Compte rendu de la réunion mensuelle des ministres des affaires étrangères.*

6-7 Juin :

- *Entrefilet sur un éventuel report du conseil européen prévu pour les 12 et 13 juillet.*

10 Juin :

- *L'Italie pourrait se rallier au compromis français.*

15 juin :

- *Un accord est désormais probable sur les élections européennes.*

16 Juin :

- *Mr François Mitterand : "Si les communistes continuent à s'opposer à la construction de l'Europe, nous garderons notre liberté ..." (in 30 jours d'Europe).*
- *"Dieu et le P.C.F.", par Bertrand Fessard de Foucault.*

17 juin :

- *André Fontaine : Mr Callaghan, la France et l'Europe.*

19 juin :

- *Déclaration commune de l'U.J.P. et du Front progressiste en faveur de l'indépendance nationale.*

20-21 juin :

- *Déclaration du ministre des affaires étrangères des Pays-Bas.*

22 juin :

- *Déclaration de Monsieur Guéna à R.T.L. le samedi 19 juin.*
- *Congrès de l'Oeuvre française (extrême droite) : Mr Giscard d'Estaing ennemi public numéro un.*

24 juin :

- *Controverse dans l'opposition.*
- *Le P.C.F. veut réviser le programme commun en matière de politique étrangère.*

26 juin :

- *Conférence de presse de Mr Giscard d'Estaing à Londres.*

JUILLET 1976

1 juillet :

- *Compte rendu de la réunion des neuf à Luxembourg le mardi 29 juin.*

3 juillet :

- *Le Centre des démocrates sociaux adhère au P.P.E.*

4 juillet :

- *Déclaration de Mr. Yves Guénu à l'association de la presse anglo-américaine.*

6 juillet :

- *In supplément Europa : "Elections européennes et pouvoirs nationaux", par J. Van Helmont.*

7 juillet :

- *La leçon de MM Ford et Kissinger, par Michel Debré.*
- *Sommet franco-allemand.*

10 juillet :

- *Les neuf ont des chances de s'accorder sur le nombre de sièges.*

11 - 12 juillet :

- *Parlement européen : des majorités d'idées, par René Feit. (R.I.)*
- *Appel aux chefs d'Etat et de gouvernement (Payant) Mouvement fédéraliste européen.*

13 juillet :

- *Les neuf discutent de l'élection directe du Parlement européen.*
- *Parlement européen et constitution, par le Professeur Sabourin (radical).*

14 juillet :

- *L'accord de Bruxelles : les parlements nationaux fixeront les modalités d'élection.*
- *"Inventer l'Europe", par Edgard Pisani.*
- *Déclaration du C.D.S.*
- *Déclaration de Eric Hintermann (Fédération des socialistes démocrates).*

15 juillet :

- *Commentaires favorables dans les capitales de la communauté.*

16 juillet :

- *Mr. Roger Chinaud (R.I.) : une nouvelle étape.*
- *Le P.C.F. : un abandon national.*
- *L'Action française : une erreur.*
- *Le Conseil des ministres approuve l'accord de Bruxelles.*

17 juillet :

- *Le "tour de table" sur l'accord de Bruxelles a pris de cours les ministres.*

20 juillet :

- *"Des représentants de la République", Maurice Duverger.*

22 juillet :

- *Les britanniques donneront leur éventuel accord le 27 juillet.*
- *L'Europe à l'heure allemande, par Jean-Pierre Vigier.*

23 juillet :

- *A propos des élections du parlement européen.*

24 juillet :

- *Nous ne sommes pas sortis de Yalta, par François Mitterand.*

27 juillet :

- *Le défi du Parlement européen, par F. Doré (R.I.)*

28 juillet :

- *Déclaration de Charles Hernu (P.S.)*
- *Report à septembre de la décision des britanniques sur l'élection du parlement européen.*

Christian CHAUTEPS

SOUSCRIPTION POUR NOTRE AUTONOMIE

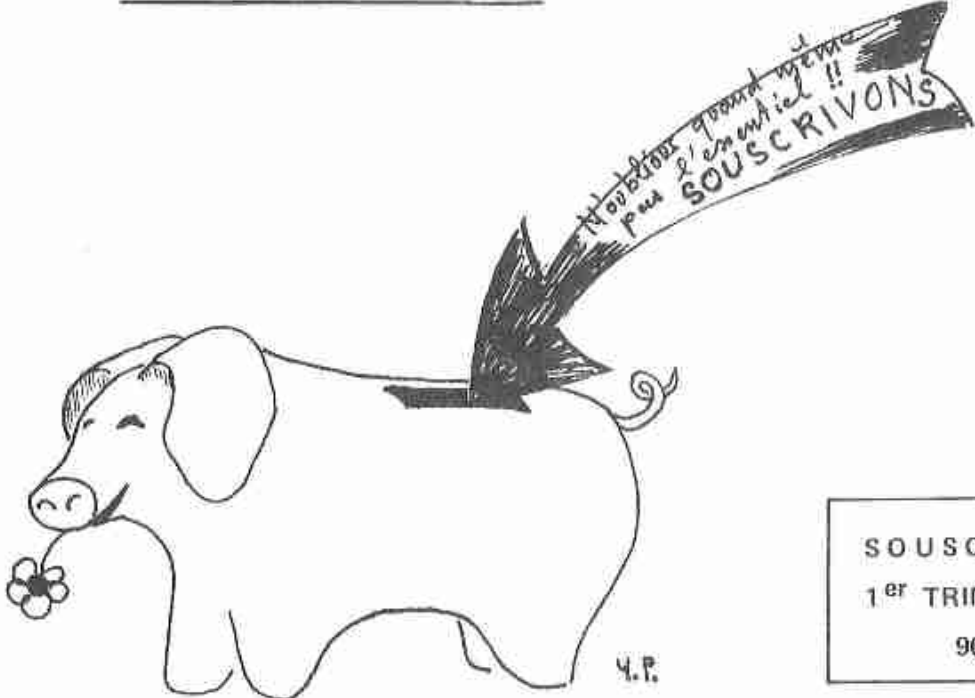
"FEDECHOSES - Pour le Fédéralisme" est une revue trimestrielle publiée par un groupe de militants fédéralistes français. Créé en 1972, "FEDECHOSES" était au départ un bulletin de liaison entre des groupes français de jeunes fédéralistes. C'est d'ailleurs sous l'impulsion des fondateurs de FEDECHOSES que l'organisation française de la J.E.F. vit le jour en septembre 1975 au Congrès de Lyon.

Aujourd'hui le Comité de Rédaction souhaite que FEDECHOSES reste autonome à l'égard de toute organisation fédéraliste existante. FEDECHOSES veut être le véhicule de la pensée et de l'action fédéraliste partout et sous toutes les formes où elles se manifestent. C'est un lieu d'échange et de réflexion pour l'information et la formation des sympathisants et des militants fédéralistes.

Une plate-forme commune : le fédéralisme, la lutte contre l'état national et toutes ses formes d'oppression (armée, école . . .), le soutien aux luttes des minorités nationales, des immigrés . . .

FEDECHOSES s'est fixé pour but de porter le discours fédéraliste, d'expliquer la nécessité de la création de la Fédération européenne à tous ceux qui luttent pour la réalisation des valeurs "anti-autoritaires" et que les fédéralistes jusqu'à présent ne touchaient pas.

bouboule 's corner



Il n'y a pas de grand mythe & essentiel !!
Plus SOUSCRIVONS

Y.P.

SOUSCRIPTION
1^{ER} TRIMESTRE 1977
963 Francs

COMMUNIQUE :

Les travailleurs des " ATELIERS IMPRESSION PRESSE NOUVELLE " aux Amis et Utilisateurs d'IPN

Lors de la cessation d'activités de l'Imprimerie Presse Nouvelle en juillet dernier, un certain nombre de travailleurs de l'Imprimerie avaient formé le projet de remettre en place une unité d'impression susceptible d'assurer au moins partiellement les besoins couverts précédemment par IPN.

Grâce à l'appui et au concours de l'Association des Amis d'IPN et d'un certain nombre d'autres amis, c'est maintenant chose possible.

Les Ateliers d'Impression Presse Nouvelle, coopérative ouvrière de production, présentement composée de cinq anciens travailleurs d'IPN proposent leurs moyens d'impression (tracts, affiches, journal, brochure, etc .) en offset et ronéo à toutes les organisations, groupes et associations intéressés.

Reprenant l'acquis le plus indiscutable d'IPN, nous nous donnons comme objectif prioritaire d'assurer dans toute la mesure de nos moyens la liberté d'imprimer à tous ceux qui en ont besoin.

Cet objectif détermine les règles de notre fonctionnement et de nos rapports avec les utilisateurs.

- indépendance rigoureuse vis-à-vis de toute organisation ou tout groupe de pression : les coopérateurs sont maîtres de leurs outils et de leur force de travail et ils en sont seuls responsables.
- rejet de toute exclusive et de toute censure par rapport aux textes imprimés : la responsabilité de ces textes incombant seulement aux groupes et individus signataires.
- volonté d'instaurer avec tous les utilisateurs qui comprennent et approuvent les objectifs de la coopérative les meilleurs rapports de coopération réciproque dans le cadre de nos activités d'imprimeurs.

L'Association des Amis d'IPN a manifesté sur tous ces points son accord entier.

Ceci affirmé, les utilisateurs anciens ou nouveaux peuvent comprendre que la remise en route d'un tel outil d'impression ne se fait pas sans de multiples difficultés entre autres financières.

Nous ne pouvons désormais assurer que des conditions raisonnables de délais et de tarifs : les impayés et les retards de paiement accumulés ont été une des causes -et non des moindres- du dépôt de bilan d'IPN.

Nous sommes obligés de demander sur tous travaux une avance à la commande et le règlement du solde à la livraison.

Pour de plus amples renseignements vous pouvez contacter les imprimeurs aux ateliers, 48 rue Burdeau. Tél. : (78) 27,29,13.

Le collectif des travailleurs

les éditions
federop

catalogue

janvier 1977

COLLECTION DES TRAVAILLEURS EUX-MEMES

Georges VALÉRO, *Dans un bien-être sûr* (la vie quotidienne de postiers du Centre de Tri de Lyon-Gare racontée par l'un d'entre eux).

Julio SANZ OLLER, *L'espoir demeure ; les Commissions Ouvrières de Barcelone* (traduit de l'Espagnol par Jean-Paul Cortada et Georges Valéro).

Gérard LEMAIRE, *Journal d'un chômeur*.

COLLECTION PAU FROMENT

Raymond BUSQUET, *Mes Espagnes*, poèmes illustrés par Evaristo.

Vicente ALEXANDRE, *La destruction ou l'amour*, poèmes illustrés par Cath Millien (traduits de l'Espagnol par Jacques Ancet).

Yves MASSELOT, *Rigneurs* (à paraître).

Claire GELINEAU, *Ecrits à Daman* (à paraître).

COLLECTION PROSE

Comment le monde fut créé d'une goutte de lait, contes africains de la création, rassemblés par Ulli BEIER (traduits de l'Anglais par Jean-Paul Cortada).

Ramón J. SENDER, *Requiem pour un paysan espagnol (bilingue)* (traduit de l'Espagnol par Jean-Paul Cortada).

Ana VASQUEZ, *Les bisons, les bonzes et le dépotoir* (traduit du Chilien par Danièle Kaiser et Jean-Paul Cortada).

COLLECTION CENT FLEURS / PRATIQUE THEORIQUE

Pierre LE GALL, 73/08, *l'armée au quotidien*, recueil de photos.

Chanson, ça rime pas toujours avec intoxication, Chansons rassemblées par les lycéens du journal « La Rougeole ».

William HINTON, *La guerre de cent jours ; la révolution culturelle à l'Université Tsinghua* (traduit de l'Anglais par Martine Gilbert).

COLLECTION TRAVAILLEURS SOCIAUX

Evelyne CASANO, Francis MAQUEDA, Irène BALOSTE-FOULETIER, Jacqueline MAQUEDA, Jean DEVAUX, Marie-Claude MONÉ, Danièle LUIGI, Hélène CORNELLAS, Jacques MONASSE, *Les enfants de la petite maison ou une psychiatrie de la nécessité*.

Bruno du POUGET, *Adolescents de banlieue*.

COLLECTION TEXTES FEDERALISTES

Mario ALBERTINI, Alberto MAJOCCHI, Guido MONTANI, Domenico MGRO, Dario VELO, *Monnaie européenne et Etat fédéral* (traduit de l'Italien par Bernard Barthalay).

Lucio LEVI, *Crise de l'Etat national, firmes multinationales et mouvement ouvrier*.

Francesco ROSSOLILLO, *Histoire et conscience révolutionnaire* (à paraître).

COLLECTION MINORITES NATIONALES

Julio Caro BAROJA, *Le mythe du caractère national* (traduit de l'Espagnol par Jean-Paul Cortada).

Marxistas e nacions en lucha (textes de BAUER, CONNOLLY e MACLEAN, GRAMSCI, MARIATEGUI, NIN, revêtus de l'allemand, de l'anglais, de l'italien, de l'espagnol e del catalan en occitan).

Miguel LEÓN-PORTILLA, *L'envers de la conquête* (à paraître).

COLLECTION D'HISTOIRE POPULAIRE REGIONALE

Paul FOURNIER, *L'histoire véritable de Guignol*.

Daniel MANDON, *Les barbelés de la culture : Saint-Etienne, une ville ouvrière*.

Doléances des maîtres-ouvriers fabricants en étoffes d'or, d'argent et de soie de la Ville de Lyon, adressées au Roi et à la Nation assemblée (textes réunis et présentés par Fernand RUDE).

Les Editions Fédérop,

11, rue Ferrachat, Lyon 5^e, Tél. (78) 42-69-31

déleguée à Paris : L. Valéro, Tél. 229-05-48

diffusion en Belgique :

« Contradictions », Drève du Dur 50, Bruxelles, Tél. 660-11-96

en Italie :

« Interscambio », corso di Porta Ticinese 80, Milano 20123

Tél. 839-02-12 et 832-40-74

